COMITÉ
VAL D'OISE
FFHANDBALL

RAPPORT ANNUEL

21
22

UN TERRITOIRE, DES VALEURS,
DES ACTIONS

COMPOSITION DES COMMISSIONS

Fabrice LE ROY

CONSEILLER TECHNIQUE FÉDÉRAL

Fabio PETRILLI

TRÉSORIER

Francis RENA

STATUTS ET RÉGLEMENTS

Pascal COCLET

DISCIPLINE

Benjamin ROUSSEAU

ARBITRAGE

Philippe KARCHER

JEUNES ARBITRES

Didier VEAUX

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Stéphane CASAERT

ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

Jessica THOMAS

ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

Cédric DENON

REPRÉSENTANT DU 95 À LA LIGUE IDF

Patricia BALAGEAS

REPRÉSENTANTE DU 95 À LA LIGUE IDF

MOT DU PRÉSIDENT

Michel LAURENT

Président

Chères présidentes, chers présidents

Cette nouvelle saison s'inscrit dans la volonté d'innover, performer, de laisser derrière nous ces deux saisons troublées par la COVID.

Il nous appartient, ensemble, de favoriser le développement de nos pratiques Handball, de répondre au mieux aux nouvelles aspirations de nos licenciés. La société évolue, les modes de vies changent, nous devons réfléchir sans cesse au club de demain, soutenir les innovations et les bonnes pratiques, sans jugement et restrictions. Innover, progresser c'est être capable d'être à l'écoute, de lever nos barrières, oser, prendre des risques et faire preuve de créativité. Je compte sur vous tous, votre investissement, notre passion commune.

Attention un danger nous guette…
Il nous appartient d'impulser une politique de formation des entraineurs, des dirigeants pour développer quantitativement le nombre d'entraineurs diplômés dans nos clubs, maintenir un niveau d'exigence dans l'encadrement de nos équipes jeunes et adultes. J'insiste, c'est un élément indispensable et crucial pour notre sport, donc incitons les vocations, soutenons les bonnes volontés, soyons exigeants.

Je vous souhaite une très bonne année sportive 2022-23

Michel LAURENT
Président

SOMMAIRE

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL 5

RAPPORT DU TRÉSORIER 7
EXERCICE COMPTABLE 2022 7
1. En Produit 7
2. En Charge 8
3. Compte de résultat 8

COMMISSION TECHNIQUE 9
RAPPORT SAISON 2021/2022 9
1. Formation Animer 9
2. Formation Baby Hand 9

LES SÉLECTIONS MASC/ FÉM. 2008 10
1. Sélection masculine 2008 10
2. Sélection féminine 2008 12

LES SÉLECTIONS MASC/ FÉM. 2009 14
1. Sélection masculine 2009 14
2. Sélection féminine 2009 16

COMMISSION DEP. D'ARBITRAGE 18
RAPPORT SAISON 2021/2022 18
1. Désignations 18
2. Formations 18
3. Suivis 18
4. Relation avec la ligue 19
5. Relation avec la CTJA 19
6. Promotion 19

COMMISSION JEUNES ARBITRES 20
RAPPORT SAISON 2021/2022 20
1. Constat 20
2. Composition 20
3. Lignes directrices 20
4. Le projet 2021-2024 20
5. Bilan 21
6. Perspectives 21
7. Chiffres 21

COMMISSION ORGA. DES COMPÉTITIONS ...22
RAPPORT SAISON 2021/2022 22
PROJET SAISON 2022/2023 23
1. Catégories d'âges 2022/2023 23
2. Règlements particuliers COC Val d'Oise 23
3. Championnats adultes 26
4. Généralités masc. et fém. 27
5. Compétitions jeunes 27
6. Règlements Coupe du Val d'Oise 30

COMMISSION DÉVELOPPEMENT 31
1. Mini Hand 31
2. Jeux du Val d'Oise 31
3. Stage d'été : Plai'Handball 31
4. Pitchouns Games 32
5. Hand'Ensemble 32
6. Les 4 Handastiques 33
7. TIBY Handball 33
8. Hand'Fit 34

BILAN 2022-2023 35
1. Classement clubs : Nombre de licenciés 35
2. Classement clubs : Pratique enfants 37
3. Classement clubs : Pratique adolescents ..39
4. Classements clubs : Pratique adultes 41
5. Nombre de licences dirigeantes 43
6. Répartition des licenciés par pratique 45
7. Répartition Hommes/Femmes 45
8. Évolution du nombre de licenciés 46

COMMISSION DISCIPLINE 48
RAPPORT SAISON 2021/2022 48

COMMISSION STATUTS ET RÈGLEMENTS 50
PRÉSENTATION 50
RAPPORT SAISON 2021/2022 50
HOMOLOGATION GYMNASES 52
CMCD RÉGIONALE 53
PROJET SAISON 2022/2023 55
1. Principes généraux 55
2. Présentation CMCD : socle de base 58
3. Présentation CMCD : socle de ressources ..60
4. Accession en championnat régional 63
5. Avenant possible aux règles CMCD 63

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Didier VEAUX

Secrétaire Général

Dans mon rapport présenté lors de l'AG de l'année dernière, en juin 2021, j'avais souligné que la pandémie de COVID-19 semblait nous laisser entrevoir une saison 2021/2022 « peut-être pas tout à fait normale (une saison de reprise), mais non tronquée ».

Aujourd'hui, je peux confirmer que la saison 2021/2022 s'est déroulée presque normalement. Bien sûr, à l'automne, nous avons dû composer avec l'imposition du pass sanitaire pour accéder aux gymnases, pour les plus de 12 ans, ce qui a eu pour conséquence la non prise de licence d'une proportion non négligeable de joueuses et joueurs ados qui ne souhaitaient pas se faire vacciner (ou dont les parents ne souhaitaient qu'ils se fassent vacciner, d'autant plus que le pass sanitaire n'était pas obligatoire pour accéder au collège ou au lycée).

Ainsi, cette saison, les effectifs dans les équipes U16 et U18 ont été particulièrement étriqués entraînant de nombreux forfaits tout au long de la saison. Pire, de nombreux clubs n'ont même pas pu engager d'équipe dans l'une ou l'autre de ces catégories.

Cela dit, toutes les compétitions ont pu aller à leur terme et les résultats sportifs ont pu être entérinés.

Gageons que cette quasi-normalisation soit de bon augure pour la saison 2022/2023 qui verra, je l'espère, le nombre de licenciés augmenter, avec le retour de celles et ceux qui ont perdu l'habitude de fréquenter les 40 x 20 depuis mars 2020 et découvert d'autres loisirs.

Au cours de la saison 2021/2022, le Comité a retrouvé son fonctionnement normal. Stages et formations ont pu être organisés, tout comme le tournoi Tiby U19. Les salariés ont renoué avec le travail en présentiel, avec toujours quelques touches de télétravail.

Les élus se sont réunis régulièrement, principalement en présentiel, parfois en visio-conférences, lorsque les conditions sanitaires l'imposaient :

- *9 réunions du Bureau Directeur*
- *2 réunions de Conseil d'Administration*

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

SUITE

Les craintes exprimées en fin de saison dernière au sujet de « quelques clubs dont le Comité était resté sans nouvelle » se sont malheureusement confirmées : les clubs de Beauchamp et de Villiers-le-Bel ont cessé leur activité ; celui de Pontoise quasiment également.
En cette fin de saison 2021/2022, 7 clubs comptent moins de 100 licenciés, 11 moins de 150 licenciés. Sauf soutien substantiel des collectivités locales, le budget de ces clubs est nécessairement restreint et leurs capacités de développement limitées. Leur participation aux compétitions est souvent réduite à quelques catégories uniquement, sauf à créer des conventions avec des clubs voisins quand cela est possible.
Ce nombre important de « petits clubs » et la faiblesse des effectifs dans les catégories U16 et U18 expliquent le nombre croissant d'Ententes créées dans le Val d'Oise

Les différentes commissions ont œuvré pendant toute cette saison. Leurs rapports d'activité vont vous être présentés. Je tiens à remercier les présidents et les membres des commissions pour leur travail, leur engagement et leur dévouement.

Avant de conclure, je souhaite remercier les salariés du Comité pour leur professionnalisme et leur engagement, avec une mention particulière pour Charline qui a créé le nouveau site Internet du Comité. Je remercie mes collègues du Bureau Directeur pour la qualité de nos échanges. Je n'oublie pas, bien évidemment, les présidents des clubs et plus généralement l'ensemble des bénévoles sans qui notre handball ne pourrait pas exister.

Bonne Assemblée Générale à toutes et à tous !

Didier VEAUX
Secrétaire Général

RAPPORT DU TRÉSORIER & BILAN FINANCIER

Période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021
Saison sportive 2021/ 2022 – Exercice comptable 2021

Vous trouverez ci-dessous le bilan financier de l'année 2021. Les comptes ont été vérifiés et certifiés par le cabinet d'expertise LFPO en Mai 2022 Les vérificateurs aux comptes, élus par l'assemblée générale, n'ont pas pu être convoqués au siège du comité.

L'exercice 2021 fait apparaître un déficit de **20 294 euros**, lequel vient diminuer notre fond de réserve, qui se retrouve porté à **165 174** euros au 1er janvier 2022.

Le budget du CDHBVO s'élève au titre de l'année 2021 à plus de **514 K€** soit une **évolution de 1,10%** par rapport à 2018.

Le CDHBVO est à jour de ces cotisations de licences 2020/21 auprès de la Ligue pour un montant annuel de **169 K€.**

1. EN PRODUIT

Le montant des **Adhésions et Engagements** Coupe/Championnat s'élève à **77 914 €** soit une forte **baisse de 27.1 %** par rapport à 2020 (106 852 €). Pour rappel, le comité a appliqué la gratuité des engagements après une saison 2020/2021, presqu'entièrement blanche au vu de la situation sanitaire et des contraintes de l'époque.

Nos **diverses prestations** (stages, tournois, manifestations, ...) enregistrent une augmentation de **74.8 %**, passant de **51 186 €** en 2020 à **89 463 €** en 2021. Nous retrouvons presque un rythme normal quant à la présence à toutes ces prestations, mais encore en deçà de 2019 (moins 9.1%).
Le montant des **Licences** s'élève à **119 635 €** en 2021 soit une **baisse de 35 %**.
Cette forte baisse s'expliquant par le gel des tarifs et le remboursement effectué par le comité en soutien aux clubs, et bien entendu par une perte de 25% de nos licenciés.

Les **subventions** perçues au titre de l'exercice 2021 représentent **97 000 €** soit une **hausse de 42.35 %** par rapport à 2020. Ceci étant essentiellement dû à la perception de la subvention départementale pour le tournoi Tiby 2021 pour un montant de **27 000 €** et une aide pour la formation d'un technicien, d'un montant de **1 500 €**.

SUBVENTIONS	AU 31/12/2019	AU 31/12/2020	AU 31/12/2021
Cadre Technique	24 000	24 000	24 000
Soutien aux sports	16 000		
Subvention ANS Projet		11 000	11 000
Subvention ANS Emploi		12 000	12 000
Subvention Fonctionnement	15000	15 000	15 000
Emploi CTF			
Tiby	27 000		27 000
Minihand	5 000	5 000	5 000
Centre de performance	4 500	1 500	1 500
Formation Techniciens			1 500
Juges et Arbitres			
Hand' Globe Quartier			
Demoiselles			
Mondial 2017			
	91 500	**68 500**	**97 000**

RAPPORT DU TRÉSORIER & BILAN FINANCIER

2. EN CHARGE

Nous constatons une stabilité du poste **Licences pour un montant de 125 935 euros** dû au gel des coûts des parts fédérale et ligue. Le poste **Achats et autres charges externes** est bien évidement reparti à la hausse en 2021 après une très forte baisse en 2020 celui regroupe nos frais de fonctionnement, l'organisation des divers stages et prestations. Après plusieurs années de stabilité il est aisé de comprendre que ceux-ci ont comme les grands postes du budget ont subi les aléas sanitaires. Nous espérons évidement retrouver une stabilité.
Les **charges de personnel** représentent **114 191 €** en 2021, et restent donc stables.
Nos effectifs ont été stables depuis 2 ans, avec un recours au chômage partiel durant les périodes de confinement sur 2020 et 2021.

Les **soldes bancaires** au 31/12/2021 sont constatés pour un montant de **213 305 €**.

3. COMPTE DE RÉSULTAT

SYNTHESE COMPTE DE RESULTAT		2 019	2 020	2 021
RECETTES	Adhésion et Engagements	105 319	106 852	77 914
	Prestations	98 357	51 186	89 463
	Licences	232 581	184 007	119635
	Subventions	91 500	68 500	97000
	Aides privées	-	-	-
	Autres produits	542	323	47 529
		528 299	**410 868**	**431 540**
CHARGES	Licences	168 954	125 909	125 935
	Achats et autres charges externes	215 707	95 944	160 866
	Rémunération du personnel	128 093	114 455	114 191
	Autres charges	1 800	47 979	50 842
		514 555	**384 287**	**451 834**
RESULTAT		**13 744**	**26 581**	**-20 294**

Pour conclure mon propos, je tiens à remercier vivement Béatrice, Sandrine et Fabrice pour l'aide apportée, durant cet exercice, pour le bon fonctionnement et la bonne tenue de la trésorerie du CDHBVO.

Fabio PETRILLI
Trésorier du comité

RAPPORT SAISON 2021/2022

1. FORMATION ANIMATEUR DE HANDBALL

Fabrice LE ROY
Coordinateur de la formation

L. BEAULIEU
Formatrice
Professeur d'EPS

M. GARNAUD
Formateur
BPJEPS

Y. COMMARE
Formateur
DESJEPS

18 Stagiaires

40 Heures de formation

CDFAS En présentiel

Dates des modules :

- 12 et 13 février 2022
- 12 et 13 mars 2022
- 14 et 15 mai 2022
- Septembre 2022 : Certification

Clubs représentés :

- COMA HB : 7
- EAUBONNE HB : 2
- ST-LEU/TAVERNY : 3
- SANNOIS : 1
- ASSOA : 2
- HVO L'ISLE-ADAM/PERSAN : 1
- HBC FRANCONVILLE : 1
- USEE : 1

2. FORMATION BABY HAND

Fabrice LE ROY
Coordinateur de la formation

M. SIMIC
Formateur
Certifié Baby Hand

J. GRYZEWSKI
Formateur
Certifié Baby Hand

12 Stagiaires

45 Heures de formation

CDFAS En présentiel

Dates des modules :

- 19 et 20 mars 2022
- 23 et 24 avril 2022
- 21 et 22 mai 2022

RAPPORT SAISON 2021/2022

3. FORMATION PRÉPARATION PHYSIQUE CHEZ LES JEUNES

Fabrice LE ROY
Coordinateur de la formation

JP. GUILLAUME
Formateur

G. BONNET
Formateur

12 Stagiaires

40 Heures de formation

CDFAS En présentiel

Dates des modules :

- 26 et 27 mars 2022
- 23 et 24 avril 2022
- 14 et 15 mai 2022

4. CALENDRIER DES FORMATIONS 2022-23

FORMATION ANIMER - 40 HEURES

Clôture des inscriptions le 09 décembre 2022

Dates :

- 7-8 janvier 2023
- 18-19 février 2023
- 22-23 avril 2023
- Certification : Mai 2023

Formateurs :
Fabrice LE ROY, Mathieu GARNAUD et Yohan COMMARE

Lieu : CDFAS d'Eaubonne

FORMATION ENTRAINER DES ENFANTS - 42,5 HEURES

Clôture des inscriptions le 16 décembre 2022

Dates :

- 4-5 février 2023
- 18-19 mars 2023
- 1er et 15- avril ; 13 mai 2023 (matinées)

Formateurs :
Fabrice LE ROY, Mathieu GARNAUD et Yohan COMMARE

Lieu : CDFAS d'Eaubonne

LES SÉLECTIONS : GÉNÉRATION 2008

1. SÉLECTION MASCULINE 2008

1.1. LES ENCADRANTS

Responsable : Mathieu GARNAUD (CD Handball 95)
Entraîneur adjoint : Raphaël VAQUERIN (St-Gratien/Sannois HBC)

1.2. LE GROUPE

• Gabriel BALAN	ASSOA HB
• Nathan ESTIN-CHARBONNEL	ASSOA HB
• Mathias DEBOVE	ASSOA HB
• Warick MELEZAN	AS ROISSY HB
• Victor PARODI	AS ROISSY HB
• Baptiste DE LAMBERT BREGHOT	ASFM HB
• Eliott NEYMOND	ASFM HB
• Eden KANZA	ASFM HB
• Aaron GARCIA	CERGY HB
• Celiann TÉMOIN	CERGY HB
• Jawad YAYHI	COMA HB
• Hugo CHAUVEAU	FB2M
• Elliot LOUVEAU	FB2M
• Matteo SANTILLI	FB2M
• James WITHEY	FB2M
• Saïd EISH	HBC GOUSSAINVILLE
• Gaël GRALL	HB SAINT-BRICE 95
• Evan FERDINAND	HB SAINT-BRICE 95
• Nathan VAN WANGHE	HBC PARISIS
• Thomas PETAT	HBC PARISIS
• Alexandre RIBAULT	HBC PARISIS
• Hugo PACHECO	HBC PARISIS
• Kiwan AGWABOR	HBC FRANCONVILLE
• Nolan LE MOELLE	HBC FRANCONVILLE
• Naël JARRY	HBC FRANCONVILLE
• Lucas FRANCOU	HBC FRANCONVILLE
• Iliam BOUKAROUI	SAINT-GRATIEN/SANNOIS HBC
• Evan FERNANDEZ CARQUEVILLE	SAINT-GRATIEN/SANNOIS HBC
• Romain GEORJON	SAINT-GRATIEN/SANNOIS HBC
• Milo DURAND	SAINT-GRATIEN/SANNOIS HBC
• Macéo PHILIBERT	SAINT-GRATIEN/SANNOIS HBC
• Nolan VERROUX	CSM EAUBONNE

1.3. LE CENTRE DE PERFECTIONNEMENT SPORTIF ET LES STAGES

23 joueurs ont été retenus sur 32 joueurs pour participer aux CPS à partir de septembre.
Au total, **26 CPS** effectués sur l'année au CDFAS d'Eaubonne et à Michel Hidalgo à St-Gratien.

De plus, nous avons programmé **4 stages** de perfectionnement de 3 jours en internat au CDFAS d'Eaubonne pour un groupe de 17 joueurs, en moyenne, par stage.

🗓️ Dates des stages :

- Stage de perfectionnement 1 : 25 au 27 août 2021 au CDFAS
- Stage de perfectionnement 2 : 28 au 30 octobre 2021 au CDFAS
- Stage de perfectionnement 3 : 02 au 04 mars 2022 au CDFAS
- Stage de perfectionnement 4 : 04 au 06 mai 2022 au CDFAS

1.4. LA COMPÉTITION

Intercomités Territoriaux :

Journée 1 : 05 décembre 2021 à Cergy - Défaite 26-27 contre l'Essonne
Journée 2 : 19 décembre 2021 au CDFAS - Défaite 32-33 contre la Seine-et-Marne
Journée 3 : 30 janvier 2022 à Paris - Victoire 31-26 contre Paris
Finalités : 05/06 mars 2022 à Créteil - une Défaite et une Victoire

Les 2008 masculins terminent 7ème d'Île-de-France et ne se qualifient pas pour les intercomités nationaux.

1.5. LA DÉTECTION : PARCOURS DE PERFORMANCE

Pôle d'Accession au CDFAS : Gaël GRALL (HB St-Brice 95)

Équipes Île-de-France : NC

2. SÉLECTION FÉMININE 2008

2.1. LES ENCADRANTS

Responsable : Yohan COMMARE (CD Handball 95)
Entraîneurs adjoints : Stéphane ROUZIOU (Cergy HB) et Chelsea PROSPERIN (HBC Franconville)

2.2. LE GROUPE

Gabrielle KABEYA	AAS SARCELLES HB
Maeline THOBOR	AAS SARCELLES HB
Mariam DRAME	AAS SARCELLES HB
Matilde GUASP	CERGY HB
Yecha SILMAR	CERGY HB
Binta KAMARA	CERGY HB
Cassandre NJOMGANG	CERGY HB
Charlotte BREARD	CERGY HB
Manon ROPIQUET	CSM EAUBONNE
Eva NDIAYE	HBC FRANCONVILLE
Maylee ROWLEY ROIG	HBC FRANCONVILLE
Hania MOHAMED BEN ALI	HBC PARISIS
Lyna TADJEROUNI	HBC PARISIS
Lana PASEK	SMED
Danae FABRE	SMED
Prune NGUYEN QUANG	SMED
Maia NGUYEN QUANG	SMED

2.3. LE CENTRE DE PERFECTIONNEMENT SPORTIF ET LES STAGES

17 joueuses ont été retenues pour participer aux CPS à partir de septembre.
Au total, **20 CPS** programmés sur l'année au CDFAS d'Eaubonne.

De plus, nous avons programmé **4 stages** de perfectionnement de 3 jours en internat au CDFAS d'Eaubonne pour un groupe de 17 joueuses, en moyenne, par stage.

🗓️ Dates des stages :

- Stage de perfectionnement 1 : 25 au 27 août 2021 au CDFAS
- Stage de perfectionnement 2 : 28 au 30 octobre 2021 au CDFAS
- Stage de perfectionnement 3 : 02 au 04 mars 2022 au CDFAS
- Stage de perfectionnement 4 : 04 au 06 mai 2022 au CDFAS

2.4. LA COMPÉTITION

Intercomités Territoriaux :

Journée 1 : 05 décembre 2021 à Cergy - Victoire 33-17 contre l'Essonne
Journée 2 : 19 décembre 2021 au CDFAS - Victoire 36-23 contre la Seine-et-Marne
Journée 3 : 30 janvier 2022 à Paris - Victoire 37-27 contre Paris
Finalités : 05/06 mars 2022 à Créteil - une Victoire et une Défaite

Les 2008 féminines terminent vice-championnes d'Île-de-France et se qualifient pour les intercomités nationaux.

Intercomités Nationaux :

ICN 1 : 16 et 17 avril 2022 à Créteil et Bonneuil-sur-Marne - 3 Victoires et 1 Défaite
Finalités ICN : 4 et 5 juin 2022 à Orléans - 1 Victoire et 4 Défaites

Les 2008 féminines terminent 12ème de France.

2.5. LA DÉTECTION LIGUE ÎLE-DE-FRANCE

Pôle d'Accession : Charlotte BREARD (Cergy HB), Gabrielle KABEYA (AAS Sarcelles), Binta KAMARA (Cergy HB) et Yecha SILMAR (Cergy HB)

Équipes Île-de-France : NC

2.6. LE BILAN

Ce bilan est marqué par la qualification historique de notre sélection féminine 2008 pour les finales nationales à Orléans, après une très belle qualification à la maison du Handball.
Ce résultat n'est que la résultante d'une dynamique globale de développement impulsée par quelques clubs ayant une politique « agressive » positive pour développer le handball féminin.

LES DÉTECTIONS : GÉNÉRATION 2009

1. DÉTECTION MASCULINE 2009

1.1. LES ENCADRANTS

Responsable : Mathieu GARNAUD (CD Handball 95)
Entraîneurs adjoints : François-Xavier LOWE (AAS Sarcelles) et Yassine EL MOUADDAR (HBC Franconville)

1.2. LE GROUPE

Kenny TALCONE	AAS SARCELLES
Jaz-Y NAMBUA	ASS SARCELLES
Madhi BLESSON	AAS SARCELLES
Nathan ABDEBREIMAN	AS ROISSY HB
Guilhem BRARD	ASSOA
Samuel LAHCENE	ASSOA
Ethan SCHLUMBERGER	ASSOA
Romain SOMRAH	HBC FRANCONVILLE
Rachid BELLAHSENE	HBC FRANCONVILLE
Gabin AMORIM DORGAL	FB2M
Hugo MARION	FB2M
Lémi YIGITLER	HBC GOUSSAINVILLE
Nael AGOSTINHO	HB ST-BRICE 95
Rodrigo VALLEJOS-BOULTAREAU	HBC PARISIS
Axel CLEZARDIN	HBC PARISIS
Romain COTTE	HBC SAM
Maël CREGO	HBC SAM
Nathan PIERRE	HBC ST-LEU/TAVERNY
Camille DJEBROUNI-SAINTE-CROIX	MAGNY HB
Naojah VERMONT	SAINT-GRATIEN/SANNOIS HBC
Raphaël BENEDE	SAINT-GRATIEN/SANNOIS HBC
Joachim BENASROUNE	SMED
Mathis PIERAY-THIEUX	ASFM

1.3. LE CENTRE DE PERFECTIONNEMENT SPORTIF ET LES STAGES

24 joueurs ont été retenus pour participer aux CPS à partir de septembre.
Au total, **6 CPS** effectués sur l'année au CDFAS d'Eaubonne.

De plus, nous avons programmé **2 stages** de perfectionnement de 3 jours en internat au CDFAS d'Eaubonne pour un groupe de 17 joueurs, en moyenne, par stage.

🗓️ Dates des stages :

- Stage de détection 1 : 27 avril au 01 mars 2022 au CDFAS
- Stage de détection 2 : 01 au 03 mai 2022 au CDFAS

1.4. LA COMPÉTITION

Le Grand Prix des Yvelines les 7 et 8 mai 2022 :

Match 1 : Défaite 13-18 contre Paris
Match 2 : Victoire 14-8 contre les Hauts-de-Seine
Match 3 : Défaite 8-16 contre la Seine-et-Marne
Match 4 : Victoire 13-8 contre l'Essonne
Match 5 : Victoire 23-17 contre le Val de Marne
Les 2008 masculins terminent 5ème du GP78 et remportent la coupe du Fair-Play.

LES DÉTECTIONS : GÉNÉRATION 2009

2. DÉTECTION FÉMININE 2009

2.1. LES ENCADRANTS

Responsable : Laurence BEAULIEU (HBC Franconville)
Entraîneur adjoint : Manon BEAUVILLAIN (Cergy HB)

2.2. LE GROUPE

• **Zahirah OMAR**	AAS SARCELLES HB
• **Grace IRIE BEGNAHOUN**	AAS SARCELLES HB
• **Haby FOFANA**	AAS SARCELLES HB
• **Melissa DIALLOU-DOU**	EAUBONNE HB
• **Sira CISSE**	AS ROISSY HB
• **Fatima ERREZGUI**	AS ROISSY HB
• **Nahlya N GUESSAN**	AS ROISSY HB
• **Yasmine BOUCHTAT**	AS ROISSY HB
• **Ines FERNANDES**	ASSOA HB
• **Morgane LASCOT**	HBC FRANCONVILLE
• **Emma JARRET**	HBC FRANCONVILLE
• **Anouck ROBLET**	HBC FRANCONVILLE
• **Alice MEDARD**	HBC PARISIS
• **Malia MACALOU GONCALVES**	HBC PARISIS
• **Leane THOMAS**	SMED
• **Maeline RIO-PICAVET**	SMED
• **Yougoudou SIDIBE**	CM GARGES HB
• **Louneca JANVIER**	CM GARGES HB
• **Esther ROLLAND**	HVO L'ISLE-ADAM/PERSAN
• **Valentine SAUNIER LEGRAND**	HVO L'ISLE-ADAM/PERSAN
• **Augustine ALOIN**	HVO L'ISLE-ADAM/PERSAN

2.3. LE CENTRE DE PERFECTIONNEMENT SPORTIF ET LES STAGES

21 joueuses ont été retenues pour participer aux CPS à partir de septembre.
Au total, **3 CPS** programmés sur l'année au CDFAS d'Eaubonne.

De plus, nous avons programmé **2 stages** de perfectionnement de 3 jours en internat au CDFAS d'Eaubonne pour un groupe de 17 joueuses, en moyenne, par stage.

🗓️ Dates des stages :

- Stage de détection 1 : 27 avril au 01 mars 2022 au CDFAS
- Stage de détection 2 : 01 au 03 mai 2022 au CDFAS

2.4. LA COMPÉTITION

Le Grand Prix des Yvelines les 7 et 8 mai 2022 :

Match 1 : Défaite 13-14 contre Paris
Match 2 : Victoire 17-13 contre les Hauts-de-Seine
Match 3 : Défaite 15-16 contre la Seine-et-Marne
Match 4 : Victoire 14-13 contre l'Essonne
Match 5 : Victoire 19-13 contre le Val de Marne
Les 2008 féminines terminent 5ème du GP78.

2.5. LE BILAN

Pôle d'Accession au CDFAS : /

COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

RAPPORT SAISON 2021/2022

Pour la première saison à la tête de la CTA95, je tiens à remercier tous ses membres pour le travail accompli pendant cette année. J'ai accueilli avec plaisir de nouveaux membres qui se sont pleinement investis dans la vie de la Commission et ont apporté un regard neuf et novateur sur l'organisation de la CTA95.

1. DÉSIGNATIONS

Toujours quelques petits soucis avec des arbitres qui se désistent la veille, voire le jour même de la rencontre (hors cas de force majeur). Notre objectif était de désigner à J-15, certains ont joué le jeu et ont reçu, régulièrement tout au long de la saison, leurs désignations deux semaines avant les matchs.
Je regrette que les clubs ne jouent pas le jeu de saisir leur conclusion de match dans les délais impartis, cela pose quelques problèmes dans l'organisation globale des désignations.

Cette saison, la CTA95 s'est appuyée sur 45 arbitres, ce qui nous a permis de couvrir 94,97% des rencontres sur la totalité de la saison (397/418).

2. FORMATIONS

Pour la première saison pleine depuis deux ans, nous avons souhaité laisser du temps aux clubs et aux pratiquants de retrouver le goût du jeu, le plaisir du handball, avant de proposer des sessions de formation de nouveaux arbitres.

Une session a donc été proposée sur le dernier trimestre de la saison et, à notre plus grand désarroi, seuls 3 candidats se sont inscrits à cette session. Dans ces conditions, la formation n'a pas eu lieu. Nous regrettons fortement que les clubs n'aient pas joué le jeu de cette formation. La commission rappelle que les arbitres sont, au même titre que les joueurs, des indispensables à la bonne tenue d'une rencontre et qu'il est donc dans l'intérêt de tous de former des arbitres.

Une nouvelle session de formation sera proposée à la rentrée et nous espérons y voir un large panel représentatif de chaque club du département.

3. SUIVIS

Vingt-sept suivis ont été réalisés cette saison, ce qui est un bon chiffre.

Je tiens à remercier tous les suiveurs présents le week-end pour accompagner nos arbitres :
Damien BLANCHET, Pascal COCLET, Yohan COMMARE, Amandine FOUILLEUL, Marc JALABERT, Jean-Marie LASSALLE, Thierry MINTUS, Wilfrid PAPINEAU, Jessica THOMAS

L'objectif est d'accompagner nos arbitres à potentiel vers le niveau supérieur, de suivre les arbitres en difficulté et ceux qui en exprimeraient le besoin.

4. RELATION AVEC LA LIGUE

L'arrivée de Jean-Marie LASSALLE à la CTA95 nous permet de faire le pont entre la ligue et la Commission. Cette arrivée, bénéfique, devrait permettre de mutualiser les compétences au sein du territoire Ile de France et le partage d'expérience entre tous les départements.

5. RELATION AVEC LA CTJA

Philippe KARCHER, membre de la CTA95, a pris en charge avec beaucoup d'implication le pôle jeune. Les relations sont fluides.
Il est important, en fin de saison, qu'il y ait des passerelles entre la CTJA et la CTA, ce qui a été explicitement demandé. Ainsi, en début de saison prochaine, nous récupérerons d'anciens CTJA en âge d'arbitrer des matchs séniors.

6. PROMOTION

Je tiens à féliciter le binôme Romain GARNAUD / Cambyse MOUSSAVI, binôme issu de la formation Val d'Oisienne passé par la CTJA, pour sa promotion au grade d'arbitre région JAT2.

Benjamin ROUSSEAU
Commission Arbitrage

COMMISSION JEUNES ARBITRES

RAPPORT SAISON 2021/2022

1. CONSTAT

La Commission Territoriale Arbitrage Jeunes du Val d'Oise (CTAJ95) a fait face à de nombreux défis en début de saison 2021 – 2022, parmi lesquels les deux plus importants :
- Du fait de la crise sanitaire, notre vivier de juges arbitres jeunes département (JAJ T3) s'est vidé de façon importante par rapport à 2019 : - 60% de JAJ T3 et même -85% si nous ne prenons que les féminines
- Certains membres de la CTAJ95 ont souhaité arrêter leur participation, se sont mis en retrait ou ont déménagé de sorte qu'il ne restait que 3 membres.

2. COMPOSITION

La commission s'est reconstituée et étoffée en demandant :
- à certains membres de continuer à œuvrer pour l'arbitrage jeune en apportant leur savoir-faire, leurs connaissances et leur historique,
- à de nouvelles personnes d'intégrer la commission et d'apporter des idées et des points de vue nouveaux, en particulier pour la technique et la féminisation.

À ce jour la CTAJ95 compte 11 membres (7 en 2020-2021).

Benjamin ROUSSEAU *Président CTA 95*				
Philippe KARCHER *Animation CTAJ 95 - Référent CTA Pôle Jeunes*				
Luc GAUDIN *Membre* *Observation* *Stage*	**Francçois-Xavier LOWE** *Membre* *Observation*	**Jessica THOMAS** *Membre* *Féminisation*	**Delphine GAUDIN** *Membre*	**Benjamin ROUSSEAU** *Membre de droit*
Ludovic RAMASSAMY *Membre* *Observation* *Stage*	**Wilfried PAPINEAU** *Membre* *Observation*	**Yohan COMMARE** *Membre* *Technique*		
Thomas VONLANTHEN *Membre* *Observation* *Stage*				

3. LIGNES DIRECTRICES

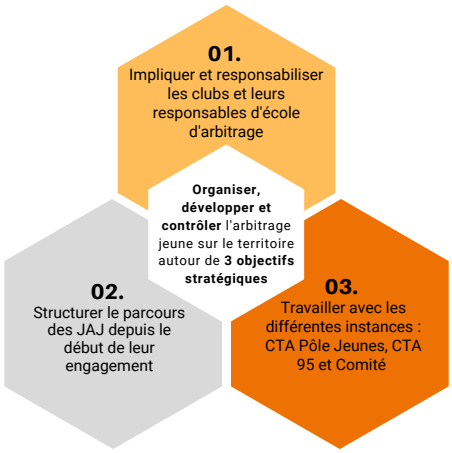

4. LE PROJET 2021-24

Nos travaux et nos échanges ont donné naissance au projet 2021 – 2024 diffusé début 2022.
Celui-ci a été construit autour de grands axes directeurs :
- Les animateurs d'écoles d'arbitrages certifiés, les responsables d'arbitrage ou correspondants arbitrage sont les contacts privilégiés de la CTAJ95
- Les clubs sont en charge de la formation initiale conformément aux minima prérequis
- La CTAJ95 valide les JAJ T3
- La CTAJ95 aide les JAJ T3 à progresser

- La CTAJ95 suit les binômes de JAJ T3 à potentiel pour intégrer le pôle jeunes de la CTA Ile de France ou la CTA95 adulte
- La CTAJ95 organise des évènements autour de l'arbitrage avec les JAJ pour les fédérer et leur faire vivre des moments conviviaux

La priorité de la saison 2021 2022 est la validation de nouveaux JAJ T3.

5. BILAN

Malgré la bonne volonté de chacun, le bilan est mitigé.
Les points positifs sont :

- 2 JAJ T3 ont intégré le groupe T2 (« région ») au printemps même s'ils n'ont pas pu arbitrer en tant que tels.
- Une JAJT3 et un binôme de JAJT3 ont intégré la CTA adultes en fin de saison
- 2 stages de validation ont été organisés avec 17 stagiaires les 27 et 28 février d'une part, 3 stagiaires le 2 mai d'autre part.
- Une réunion d'information pour les accompagnateurs de JAJ a été organisée le 21/05/2022
- Les JAJ T3 ont été vus régulièrement et des conseils leur ont été prodigués.
- Les échanges avec les instances ont été renoués.
- Les échanges au sein de la commission sont constructifs et font progresser les idées.

Il conviendra de continuer toutes ces actions mais beaucoup de sujets sont restés à l'état de vœux pieux.

6. PERSPECTIVES

Pour la saison prochaine, il faudra travailler les points suivants :

· Promotion de la féminisation de l'arbitrage
· Organisation d'un stage élite et deux de perfectionnement
· Tenue d'une réunion d'information à destination des responsables d'écoles d'arbitrage en début de saison
· Organisation d'évènements afin de fédérer et valoriser les JAJ autour de l'arbitrage lors des Journées de l'arbitrage et le Tiby avec en ligne de mire les JO 2024
· Rencontres sur des moments plus festifs (galette, printemps, fin de saison …)

7. QUELQUES CHIFFRES

Pour finir, en cette fin de saison, la CTAJ95 compte :

- 20 binômes de JAJ T3 (44 en 2019)

13 se sont rendus régulièrement disponibles pour être désignés par la CTAJ95 dont 9 ayant arbitré plus de 10 fois / 0 binôme féminin (5 en 2019)

- 45 JAJ T3 (38 en 2019)

23 se sont rendus régulièrement disponibles pour être désignés par la CTAJ95 dont 16 ayant arbitré plus de 10 fois / 5 JAJ T3 féminines (9 en 2019) dont 2 à plus de 10 arbitrages

- 77 JAJ club (107 en 2019)

30 féminines (21 en 2019)

Ce qui représente un total de 172 JAJ (233 en 2019)
Les JAJ T3 ont officiés sur 749 rencontres et les JAJ club, 215, soit un total de 964 matchs arbitrés, sur désignation ou non.
Grâce aux efforts de tous, nous avons bon espoir de retrouver le niveau de 2019 en nombre de JAJ dans la mesure où nous avons déjà comblé une grosse partie du retard.
La bonne nouvelle réside dans le fait que le nombre de JAJ féminines JAJ club est même supérieur à celui de 2019 !

Philippe KARCHER
Commission Jeunes Arbitres

COMMISSION ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RAPPORT SAISON 2021/2022

Après 2 saisons perturbées par la Pandémie, la saison 2021-2022 a pu arriver à son terme et presque la totalité des rencontres ont été jouées.
Un peu plus de **1650 rencontres** toutes catégories confondues sans les loisirs.
Une dizaine de rencontres délocalisées suite aux incidents survenus lors d'une rencontre à Garges-les-Gonesse.
Remerciement au club d'Argenteuil qui après 2 années d'attente à pu organiser les finales de la CVO sous sa nouvelle formule.

Félicitations aux équipes de :

- L'ELITE VAL D'OISE +16F qui monte en Nationale 2
- ROISSY PORTE DE FRANCE +16F qui monte en Prenationale
- FB2M 1B +16M qui monte en Excellence Région
- ROISSY PORTE DE FRANCE et HBC ST-LEU/TAVERNY 1A +16M qui montent en Honneur Région
- L'ENTENTE GARGES/SARCELLES/ARNOUVILLE +16F qui monte en Excellence Région
- MONTMAGNY HB et ROISSY PORTE DE FRANCE 1C +16M qui montent en 1ère Division Territoriale

Félicitations également aux collectifs U14F et U18F de l'USDEM pour leur titre régional.

Stéphane CASAERT
Commission COC

PROJET SAISON 2022/2023

1. CATÉGORIES D'ÂGES SAISON 2022/2023

- Masculins : -11, -13, -15 et -18 ans
- Féminines : -9, -11, -13, -15 et -18 ans
- Mixtes : -7, -9 ans et -11 ans sous certaines conditions

CATÉGORIES	ANNÉES D'ÂGES AUTORISÉES	SURCLASSEMENT AUTORISÉ EN CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL ET RÉGIONAL
Plus de 16 ans Masculins	2005 et avant	2006 (dans le respect des articles 36.2.5 des RG FFHB)
Plus de 16 ans Féminins	2005 et avant	2006 et 2007 (dans le respect des articles 36.2.5 des RG FFHB)
Moins de 18 ans M/F	2005, 2006, 2007	2008 (dans le respect des articles 36.2.2 ou 36.2.4 des RG FFHB)
Moins de 15 ans M/F	2008, 2009, 2010	2011 (dans le respect des articles 36.2.2 des RG FFHB)
Moins de 13 ans M/F	2010, 2011, 2012	2013 (dans le respect des articles 36.2.2 des RG FFHB)
Moins de 11 ans M/F	2012, 2013, 2014	2015 (dans le respect des articles 36.2.2 des RG FFHB)
Moins de 9 ans M/F	2014, 2015, 2016	Aucun surclassement autorisé
Moins de 7 ans M/F	2016, 2017, 2018	Aucun surclassement autorisé
Baby Hand	2018 et après	Aucun surclassement autorisé

2. RÈGLEMENTS PARTICULIERS DE LA COC VAL D'OISE

2.1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Hormis les règlements particuliers décrits ci-dessous, les articles 75 à 111 des règlements généraux de la FFHB sont la seule référence pour l'organisation des compétitions sur le Comité du Val d'Oise, en application de leur article 1 er : « les présents règlements sont de droit ceux de tous les clubs, comités, ligues et des licenciés de la FFHB. Toute disposition contraire aux présents règlements est nulle ».

2.2. RÈGLEMENTS PARTICULIERS

2.2.1. Préambule

Les articles des règlements généraux suivants sont aménagés sur le Comité du Val d'Oise.
Les tarifs des pénalités financières liées à des sanctions sportives ont été aménagés sur le Comité du Val d'Oise, aussi, lorsqu'un article des règlements généraux de la FFHB fait référence « au guide financier de l'annuaire fédéral », vous devez vous reporter au guide financier du Comité du Val d'Oise. En cas d'omission dans le guide financier Val d'Oise, c'est le tarif du guide financier de l'annuaire fédéral qui s'applique.

2.2.3. Aménagement des règlements généraux de la FFHB

Durée des matchs et tournoi

Règles aménagées équipes jeunes

2.2.3. Formalités administratives préalables à une recontre départementale

La saisie des conclusions de match se fait exclusivement par informatique via Gest'hand.
Chaque club recevant ou organisateur est tenu d'aviser son adversaire ou les participants, ainsi que la COC Val d'Oise **au plus tard 15 jours avant la date prévue** de la rencontre précisant le lieu exact et l'horaire.

Pour les compétitions se déroulant sur plusieurs phases, la COC informera les clubs des délais maximum d'envoi des conclusions de match lorsque **le délai de 15 jours serait impossible à respecter**.
Le club recevant reste entièrement responsable de toute communication à la COC des éléments de la conclusion de match dans le délai réglementaire fixé.
La COC se réserve le droit d'apprécier souverainement tout élément indépendant de la volonté du club venu perturber la transmission de la conclusion de match.
En cas de non observation de l'une de ces règles, une pénalité financière est infligée au club fautif, qui en est avisé dans les délais réglementaires suivant la décision de l'application de la sanction.
Sans nouvelle du club recevant (absence d'enregistrement dans Gest'hand) 8 jours avant la date prévue de la rencontre, celui-ci est déclaré perdant du match par Forfait.

Cette sanction entraine les pénalités sportives et financières prévues aux règlements généraux

Dans le cas ou le club visiteur est sans nouvelle du club recevant ou organisateur, il doit s'enquérir des décisions prises par la COC Val d'Oise dans un délai de dix jours avant la date prévue par le calendrier de la compétition.
En cas de modification (date, lieu, horaire) sollicité par l'un des deux compétiteurs en deçà du délai de trente jours avant la date de la rencontre, la demande devra intervenir dans les conditions prévues par l'article 94 des règlements généraux de la FFHB. La rencontre ne pourra se jouer sans la validation préalable de la COC.

Sanction : match perdu par pénalité pour le club demandeur et pénalité financière correspondante.
Toute contestation concernant la conclusion d'une rencontre doit être formulée au moins 15 jours avant la date de la rencontre.

2.2.4. Modification de date, d'horaire et de lieu de rencontre

Toute demande de modification de date (et /ou d'horaire et/ou de lieu) doit être formulée uniquement sur Gest'hand.

Le club demandeur, lors de sa demande en ligne, doit :
- Préciser le motif de la demande et envoyer le justificatif par mail à la COC
- Proposer une nouvelle date de rencontre (et /ou d'horaire et/ou lieu)

Le club adverse doit répondre, également via Gest'hand, au plus tôt, et obligatoirement avant 10 jours, à cette demande. En cas de refus il doit préciser le motif de son refus également en ligne.

La COC Val d'Oise ne traitera pas les demandes de report envoyées par mail.

La COC Val d'Oise se réserve le droit d'appliquer le montant figurant au guide financier du Comité du Val d'Oise et ne rentrant pas dans les cas définis dans le guide financier de la FFHB.

2.2.5. Communication des résultats

Les clubs sont tenus de transmettre les résultats de leurs équipes par le logiciel **FDME** (sauf cas de force majeure) :
- **Avant 12h le lundi**

Une pénalité financière de **10 €** est appliquée si la FDME n'a pas été envoyée dans les délais
Une pénalité financière de **20 €** est appliquée si la FDME n'est pas parvenue 4 jours ouvrés après le dimanche.
Si la FDME n'est pas parvenue avant le 7ème jour ouvré suivant le dimanche. **Le match est perdu par pénalité pour le club responsable de l'envoi et une amende de 30 € est appliquée.**

2.2.6. Modalités de classement

Voir articles 3.3.1, 3.3.2, 3.3.3, 3.3.4 du règlement général des compétitions nationales.

2.2.7. Brûlage

Le brulage N/2 est pris en compte pour les équipes +16 ans. Pour les -15 ans à -17 ans, 3 joueurs brulés seront autorisés à jouer dans une division de niveau inférieur dans la même catégorie d'âge. Pas de brulage pour les équipes -13, -11 et -9 ans.

2.2.8. Horaires des rencontres

CATÉGORIES	DATES	POSSIBILITÉS
+16 ans masculins +16 ans féminins	Le samedi soir à partir de **18h00** (début) et **22h30** (fin)	
	La semaine (sauf vendredi) à partir de **19h00** (début) et **22h30** (fin)	Après accord écrit entre les clubs
	Le vendredi à partir de **20h00** (début) et **22h30** (fin)	Après accord écrit entre les clubs
	Le dimanche à partir de **10h00** (début) et **18h00** (fin)	
-18 ans masculins -18 ans féminins	Le samedi à partir de **14h00** (début) et **21h30** (fin)	
	La semaine à partir de **19h00** (début) et **22h30** (fin)	Après accord écrit entre les clubs
	Le dimanche à partir de **10h00** (début) et **18h00** (fin)	
-15 ans masculins -15 ans féminins	Le samedi à partir de **14h00** (début) et **19h30** (fin)	
	La semaine à partir de **19h00** (début) et **22h30** (fin)	Après accord écrit entre les clubs
	Le dimanche à partir de **10h00** (début) et **18h00** (fin)	
-13 ans masculins -13 ans féminins -11 ans masculins -11 ans féminins -9 ans mixtes	Le samedi à partir de **14h00** (début) et **19h00** (fin)	
	La semaine à partir de **19h00** (début) et **22h30** (fin)	Après accord écrit entre les clubs
	Le dimanche à partir de **10h00** (début) et **18h00** (fin)	
-9 ans mixtes -7 ans mixtes	Le samedi matin à partir de **10h00**	Après accord écrit entre les clubs

3. CHAMPIONNATS ADULTES

3.1. CHAMPIONNATS MASCULINS (+16 ANS) SAISON 2022/2023

1ÈRE DIVISION TERRITORIALE

Composition
Une poule de douze équipes en matches A/R soit 22 rencontres dans la saison.

Titre et Accession
A la fin de la compétition, l'équipe classée première suivant le classement officiel est déclarée Championne du Val d'Oise, accède au championnat Régional.
Si l'équipe classée première est une équipe réserve, celle-ci devra répondre aux exigences ligue IDF pour accéder au championnat régional.
Maintien ou relégation en fonction des descentes éventuelles du championnat régional.
Accession / Relégation voir tableau montée et descente.

Obligation de faire figurer sur la FDME un responsable de salle majeur.

2ÈME DIVISION TERRITORIALE

Composition
Une poule de neuf équipes en matches A/R soit 18 rencontres dans la saison.

Titre et accession
A la fin de la compétition, l'équipe classée première suivant le classement officiel est déclarée Championne du Val d'Oise Excellence, accède à la 1ére Division Territoriale.
Voir tableau montée et descente.

3.2. CHAMPIONNATS FÉMININS (+16 ANS) SAISON 2022/2023

1ÈRE DIVISION TERRITORIALE

Composition
Une poule de douze équipes en matches A/R soit 22 rencontres dans la saison.

Titre et Accession
A la fin de la compétition, l'équipe classée première suivant le classement officiel est déclarée Championne du Val d'Oise, accède au championnat Régional.
Si l'équipe classée première est une équipe réserve, celle-ci devra répondre aux exigences ligue IDF pour accéder au championnat régional.
Maintien ou relégation en fonction des descentes éventuelles du championnat régional.
Voir tableau montée et descente.

Obligation de faire figurer sur la FDME un responsable de salle majeur.

4. GÉNÉRALITÉS MASCULINES ET FÉMININES

a. La COC Val d'Oise, en liaison avec les cadres techniques, est seule responsable de l'établissement du calendrier des compétitions départementales et de la composition des poules départementales.

b. En cas de défection après la publication des poules, la COC procédera aux remplacements éventuels sur la base du classement établi la saison N-1 et pourra procéder à des modifications d'équipes dans la composition des poules.

c. Tout cas exceptionnel non prévu dans ce règlement particulier sera étudié souverainement par la COC Val d'Oise.

5. COMPÉTITIONS JEUNES

5.1. MASCULINS

Les formules de championnats jeunes masculins sont déterminées en fonction des engagements d'équipes.

Déléyages Accession Région concernant les -15 ans et -18 ans Masculins :
Le Comité Val d'Oise a 6 ayants droits pour l'accession Région.
Afin de déterminer les ayants droits, nous avons mis en place un RANKING.
À la suite de ce RANKING, plusieurs formats de brassage sont possibles en fonction du nombre de postulants.
Toutes les explications sont précisées en annexe dans le dossier COC.

Championnat Départementaux Jeunes (-13, -15, -18 ans) :
Le Comité Val d'Oise a remodelé les championnats, en y ajoutant des matchs de délayage ainsi qu'une formule sous forme de Final 4. Afin de décerner le titre de Champion du Val d'Oise, nous organiserons un Final 4 entre les 4 meilleures équipes sur un week-end pour la 1ère Division Territoriale seulement.
Toutes les explications sont précisées en annexe dans le dossier COC.

5.2. FÉMININES

Les formules de championnats jeunes féminins sont déterminées en fonction des engagements d'équipes.

Déléyages Accession Région concernant les -15 ans et -18 ans Féminins :
Le Comité Val d'Oise a 5 ayants droits pour l'accession Région en -15 ans et 4 ayants droits pour l'accession Région en -18 ans.
Afin de déterminer les ayants droits, nous avons mis en place un RANKING.
À la suite de ce RANKING, plusieurs formats de brassage sont possibles en fonction du nombre de postulants.
Toutes les explications sont précisées en annexe dans le dossier COC.

Championnat Départementaux Jeunes (-13, -15, -18 ans) :
Le Comité Val d'Oise a remodelé les championnats, en y ajoutant des matchs de délayage ainsi qu'une formule sous forme de Final 4. Afin de décerner le titre de Champion du Val d'Oise, nous organiserons un Final 4 entre les 4 meilleures équipes sur un week-end pour la 1ère Division Territoriale seulement.
Toutes les explications sont précisées en annexe dans le dossier COC.

5.3. TOURNOIS -11 MASCULINS ET FÉMININS (2012, 2013, (2014))

Warmup les weekends du 02 et 09 octobre 2022. Brassage en tournoi à 3 les weekends du 20, 27 novembre et 4 décembre 2022 puis match en poule à compter du 15 janvier 2023.

5.4. TOURNOIS -9 MIXTES (2014, 2015, (2016))

Warmup les weekends du 02 et 09 octobre 2022 puis 8 tournois à 3 ou 4 sur la saison.

5.5. PLATEAUX -7 ANS (2016, 2017, (2018)

4 week-end proposés par le Comité Val d'Oise : Pitchouns Games

5.6. BABYHAND (2018 ET APRÈS)

La pratique Baby Hand est propre à chaque club.

7. RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DE LA COUPE DU VAL D'OISE

A. Définition

Le comité départemental de handball du Val d'Oise organise chaque année sur son territoire une compétition ouverte aux équipes masculines et féminines dénommée : « Coupe du Val d'Oise »

B. Conditions de participation

Cette épreuve est ouverte aux catégories suivantes :
-18 Masculins et Féminins
-15 Masculins et Féminins
-13 Masculins et Féminins
-11 Masculins et Féminins

Seules les équipes masculines et féminines de club sont autorisées. Les Ententes sont interdites, seules les conventions départementales d'Entente dont les clubs n'ont pas d'équipes engagées dans la catégorie d'âge en championnat pourront participer à la Coupe du Val d'Oise. Elles seront soumises à l'autorisation du Bureau Directeur et du président la COC.
Un club ne peut engager qu'une seule équipe dans les catégories jeunes (-11 à -18 ans) et +16 ans.

Le club tiré au sort le 1er reçoit.
Un tirage au sort sera effectué à chaque tour.
La date limite des engagements est précisée en début de chaque saison.

C. Formule de l'épreuve

La Coupe du Val d'Oise est une épreuve à élimination directe.

Les tirages au sort sont effectués au siège du comité.

Le club tiré au sort le premier est le club recevant. Ce dernier est tenu d'avertir son adversaire et le comité selon les règlements sportifs généraux en vigueur.

Si aucun club n'est candidat à l'organisation des finales de la CVO, le Comité organisera ces finales sur une journée au CDFAS (Salle ABALO) suivant la formule adoptée en Assemblée Générale.

Aucune rencontre n'est autorisée sur le territoire du comité le jour des finalités de Coupe du Val d'Oise.

Le club vainqueur de sa catégorie reçoit une coupe qui lui est remise à titre de récompense. Une récompense est remise à l'équipe perdante.

D. Rencontres

Pour chaque tour les équipes en présence se rencontrent en match simple.
Règles aménagées pour les -11 ans masculins et féminines, les -13 ans féminines et masculins et les -15 ans masculins et féminines.

En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, il est procédé aux tirs au but.

Une première série de 5 tirs au but est effectuée par 5 joueurs (ses) inscrits sur la feuille de match.

A la fin du temps réglementaire, une liste où figurent les joueurs (ses) désignés(es) par le manager de chacune des équipes est remise aux arbitres.

Un joueur de chaque équipe tire alternativement dans l'ordre indiqué sur la liste. Un tirage au sort détermine l'équipe qui commence.

En cas de nouvelle égalité, chaque équipe tire alternativement jusqu'à la première défaillance à égalité de tirs.

Un joueur étant sous le coup d'une sanction de 2 minutes en cours ne peut prendre par à la phase des tirs au but.

Un joueur ayant pris un carton rouge direct ou trois fois 2 minutes ne peut pas participer à la phase des tirs au but.

Toute contestation quant à la conclusion d'une rencontre doit être formulée par écrit au comité au moins une semaine avant la date prévue du match.

Le calendrier des matchs de coupe est fixé par le comité. Les dates fixées au calendrier sont des dates butoir pour jouer les rencontres de chaque tour. Seule la COC pourra autoriser le dépassement de ces dates.

E. Couleur des maillots

Les équipes qui ne sont pas du club organisateur sont considérées comme évoluant sur terrain neutre.

En cas de rencontre sur terrain neutre, c'est le club ayant effectué le plus court déplacement, en distance kilométrique, qui doit changer de maillots.

F. Arbitrage

Les rencontres sont dirigées par un arbitre ou un binôme d'arbitres officiels désignés par la commission d'arbitrage dans toutes les catégories.

G. Joueur(ses)

14 joueur(ses) sont autorisés sur la feuille de match pour toutes les catégories

Un joueur se) ne peut évoluer que dans une seule catégorie d'âge et que dans une seule équipe par catégorie.

Sanction : perte du match par pénalité pour l'équipe dans laquelle le joueur (se) a évolué en second lieu.

Il n'y a pas de limitation en termes de licence B, C, D ou E.

H. Pénalités

Toutes les pénalités doivent être réglées dans les 15 jours suivant la notification.

Sanction : non participation au tour suivant.

COMMISSION DÉVELOPPEMENT

1. MINI HAND DES ÉCOLES

Mise en place des **journées Mini Hand s**ous la forme de tournoi, sans classement en **5 étapes** :

- Tournoi Pays de France : 9, 10, 12 et 13 Mai 2022 : ANNULÉ (décision circonscription)
- Tournoi de St-Brice-sous-Forêt : 20 Mai 2022
- Tournoi de St-Gratien : 2 Juin 2022
- Tournoi du CDFAS : 8, 9 et 10 Juin 2022
- Tournoi de Cergy : 13, 14, 15 et 16 Juin 2022
- Tournoi de Deuil-la-Barre : 15 et 16 Juin 2022
- Tournoi de Sarcelles : 21 Juin 2022
- Tournoi de Franconville : 30 Juin 2022 : ANNULÉ (Météo ne permettant pas la pratique en extérieur, repli en intérieur sur différents gymnases pour les classes à travers des interventions et match Handball animé par les éducateurs de la ville).

Au total, **240 classes** participantes et **6101 enfants** sont concernés au début de l'action.
En amont de ces tournois, le **Comité intervient dans les écoles** pour initier la pratique du handball sous forme de cycle de **3 séances d'une heure**.

2. JEUX DU VAL D'OISE

Le Comité est acteur du projet mis en place par le **CDFAS** et le **CDOS** dans le cadre de l'objectif **Paris 2024** auprès des **classes de 4ème** inscrites.

Interventions dans différents **collèges** du Val d'Oise entre Mars et Juin 2022 pour **10 élèves par classes inscrites.**

Journée finale le **21 juin 2022** au **CDFAS**.

3. STAGE D'ÉTÉ - PLAI'HANDBALL

Plai'Handball est un **stage de perfectionnement** organisé par le Comité pour les **jeunes de 9 à 16 ans.**
Dates : **11 au 15 juillet 2022** au **CDFAS d'Eaubonne**.
Une vingtaine d'inscrits au 30/06/2022.

4. PITCHOUNS GAMES

Dans le cadre du développement de la pratique enfant, mise en place de plusieurs **plateaux moins de 6 ans mixtes** sous la forme de **tournois**.
Le comité a proposé **3 dates** et **6 plateaux** ont été réalisés.
6 clubs du département ont accueilli ces journées.

Calendrier :

- Week-end du 11/12 Décembre 2021 : 2 plateaux à Deuil et Cergy. Participation des clubs du SMED - HBC SAM - ROISSY - COMA - CERGY - FB2M - PARISIS.
- Week-end du 05/06 Février 2022 : 2 plateaux à Saint-Gratien et Parisis. Participation des clubs du SMED - PARISIS - COMA - HBC SAM - CERGY - SAINT-GRATIEN - ROISSY - FB2M
- Week-end du 19/20 Mars 2022 : 2 plateaux à Soisy et Argenteuil. Participation des clubs du SMED - ROISSY - HBC SAM - SAINT-GRATIEN - COMA - PARISIS - FB2M.
- Journée du 22 Mai 2022 au CDFAS : Participation des clubs de SAINT-GRATIEN - PARISIS - COMA - HBC SAM - SMED - CERGY - FB2M - ROISSY

Projection 2022/2023 :

Souhait de proposer des plateaux avec 4 à 5 équipes afin de proposer une espace d'ateliers pédagogiques et espace de rencontre.
Calendrier en cours d'élaboration au 30/06/2022.
Date du 2 Avril 2023 pour la journée finale.

5. HAND'ENSEMBLE

Favoriser la pratique sportive des enfants en situation de handicap mental et/ou psychique par la pratique partagée du handball.
Le Comité a organisé une journée **Hand'Ensemble** au **COSEC de Montigny-lès-Cormeilles** avec l'aide du service jeunesse de la **mairie de Montigny**, le **Comité Départemental de Sport Adapté** du Val d'Oise et le club du **HBC Parisis**.

1 classe de CM2 de la ville de **Montigny** et **13 enfants en situation de handicap** venant de **2 établissements spécialisés** ont partagé une journée de cohésion sous la forme d'ateliers et de tournois de Handball.
Au total, **40 enfants** et **10 encadrants** étaient présents.

Annulation de la journée Hand'Ensemble prévue à Magny-en-vexin :
Cause COVID-19

6. LES 4 HANDASTIQUES

Le Comité en collaboration avec le **HBC Parisis** organise l'édition 2022 des 4 Handastiques le week-end du **25 et 26 juin 2022** au **Stade du Bois Barais à Montigny les Cormeilles**.

Ce tournoi sur herbe regroupe **4 tournois** et regroupe **toutes les catégories d'âges**.

Pitchouns Games 95 :
- U6 mixtes
- Graines 2 Hand : U8 - U10 et U12 Masculins et Féminins
- Adolesc'Hand : U16 - U18 Masculins et Féminins
- Tournoi Loisirs : +16 ans et Loisirs mixtes

Pour une nouvelle édition après 3 ans d'absences le tournois a rassemblé **18 clubs** (14 clubs du Val d'Oise et 4 hors Val d'Oise) et **115 équipes inscrites**.

Cette journée se veut festive (pas de classement), l'objectif est de s'amuser autour d'un moment convivial. Ce tournoi permet de clôturer l'année avec l'ensemble des clubs val d'oisiens et limitrophes.

Merci au club du Parisis pour l'organisation toujours réussie et la bonne humeur lors de ce week-end de fin de saison.
Nous vous donnons rendez-vous en Juin 2023.

7. TIBY HANDBALL

Cette saison, les **deux tournois** du TIBY Handball ont eu lieu :
- L'édition 2021 qui s'est tenu du **4 au 6 novembre 2021** à **Eaubonne** était la 19ème édition du tournoi U19. Les équipes invitées étaient : France, Hongrie, Croatie et Islande.
- L'édition 2022 qui s'est tenule **14 et 16 avril 2022** à **Serris** était la 2ème édition du tournoi U21. Les équipes invitées étaient : France, Égypte, Norvège et Danemark.

En 2022, se tiendra la **19ème édition du tournoi U19 à Eaubonne**, les **14, 15 et 16 octobre**. Une édition à ne pas manquer pour le **20ème anniversaire** du tournoi. Les équipes invitées seront la France, la Hongrie, le Portugal et la Croatie.

En 2023, se tiendra la **3ème édition du tournoi U21 à Serris**, en avril. Les équipes invitées seront la France,

Deux rendez-vous à ne pas manquer pour la saison 2022-2023 !

8. HANDFIT

La FFHandball a créé le « Handfit », la première offre de pratique « Plaisir – Santé – Bien-être », engagée dans un plan « Handball et santé » qui s'articule autour de 3 axes :

DÉVELOPPER	ENGAGER	ÊTRE RECONNU
la pratique du handball comme **facteur de santé publique,** en proposant un encadrement spécialisé et certifié	les individus dans une démarche personnelle de **maintien et d'amélioration de leur santé**	comme acteur de santé publique, **en tenant compte des préconisations de l'OMS**

Le **Comité** a décidé de proposer aux **clubs du Val d'Oise**, une **offre clef en main** avec des **éducateurs diplomés** qui se **déplacent** avec le **matériel** nécéssaire pour faire **découvrir** et **pratiquer** le **HandFit**.

Plusieurs clubs participent :

- HVO L'Isle-Adam/Persan : **14** participants ; **24** séances
- St-Gratien/Sannois HBC : **6** participants ; **26** séances
- HBC Franconville : **15** participants ; **31** séances
- HBC Parisis : **30** participants ; **97** séances

SEVERINE BAMBOUVERT

Coach sportif

- BPJEPS AF Haltérophilie et Musculation
- Certification Educateur Sport Santé "Forme et Bien-Etre"
- Préparateur Mentale

BASTIEN DEDIEU

Coach sportif

- Licence STAPS
- Certification Educateur Sport Santé "Forme et Bien-Etre"
- Diplôme fédéral "Animateur de Handball"

VAL D'OISE

LE HANDFIT

1. CLASSEMENT DES CLUBS PAR NOMBRE DE LICENCIÉS

	N° AFFILIATION	CLUBS	NOMBRE DE LICENCIÉS
1	5895052	HBC PARISIS	363
2	5895062	CERGY HB	329
3	5895021	ST-GRATIEN SANNOIS HBC	303
4	5895018	SMED	294
5	5895036	FB2M	294
6	5895011	HBC FRANCONVILLE PLESSIS-BOUCHARD	261
7	5895001	COM ARGENTEUIL HB	254
8	5895023	ASSOA HB	248
9	5895049	AVENIR SURVILLIERS FOSSES MARLY	240
10	5895022	HBC ST LEU TAVERNY	232
11	5895019	HVO L'ISLE ADAM PERSAN	201
12	5895003	EAUBONNE HB	198
13	5895025	HBC SOISY ANDILLY MARGENCY	194
14	5895035	US ÉCOUEN ÉZANVILLE	188
15	5895020	AS ROISSY	185
16	5895065	AAS SARCELLES	180
17	5895055	ACSC CORMEILLES	147
18	5895002	HB ST-BRICE 95	127
19	5895060	MAGNY HBC	112
20	5895013	HB GOUSSAINVILLE	110
21	5895040	MONTMAGNY HB	90
22	5895053	AS MARINES	88
23	5895059	CM GARGES	88
24	5895005	HBC ARNOUVILLE	61
25	5895024	HBC SANNOIS	28
26	5895064	HBC LOUPS WEZIENS	14
27	5895000	COMITE 95	10
28	5895063	PONTOISE HBC	3
29	5895030	HBC BEAUCHAMP	
30	5895051	HBC VILLIERS LE BEL	
		TOTAL LICENCIÉS	4 842

1.1. RÉPARTITION DES CLUBS : NOMBRE DE LICENCIÉS

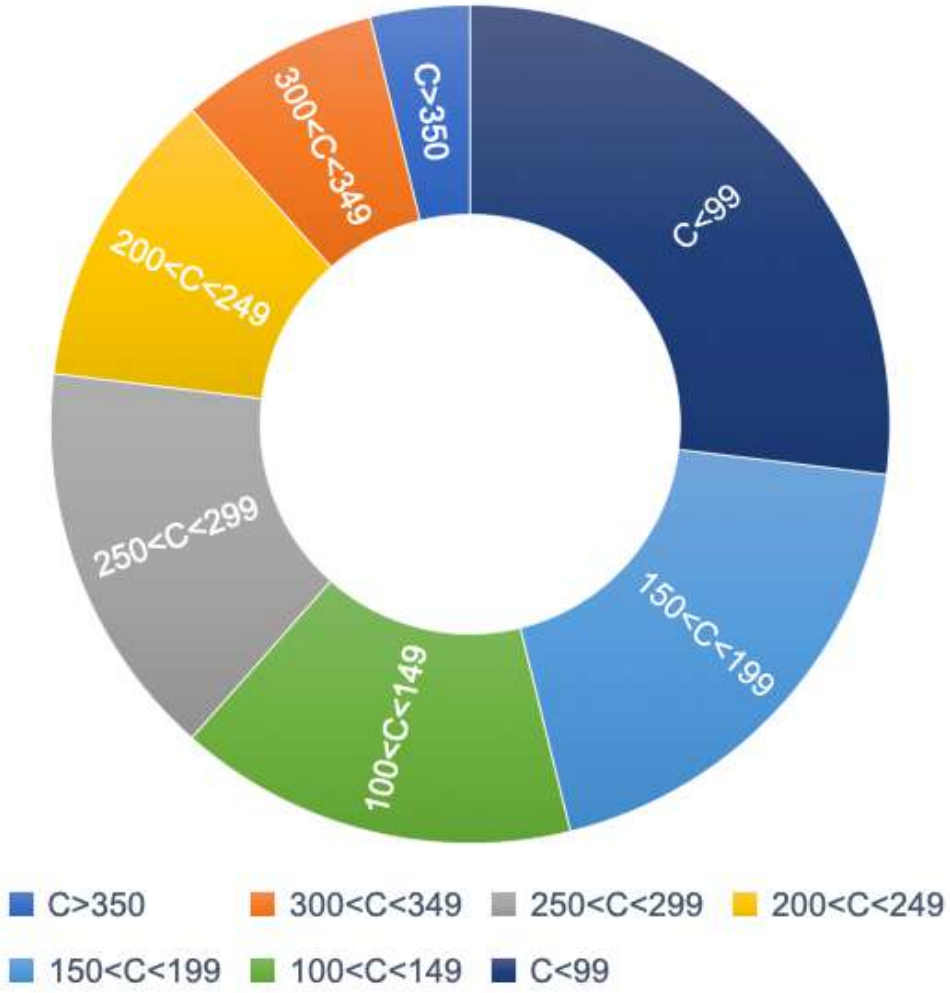

2. CLASSEMENT DES CLUBS : PRATIQUE ENFANT

N° AFFILIATION	CLUBS	BABY HAND	-12 ANS (ENFANTS)	TOTAL ENFANTS
5895052	HBC PARISIS	49	121	170
5895021	ST-GRATIEN SANNOIS HBC	17	98	115
5895018	SMED	7	88	95
5895036	FB2M	21	78	99
5895001	COM ARGENTEUIL HB	3	92	95
5895062	CERGY HB	23	66	89
5895049	AVENIR SURVILLIERS FOSSES MARLY	22	64	86
5895011	HBC FRANCONVILLE PLESSIS BOUCHARD	14	69	83
5895019	HVO L'ISLE-ADAM PERSAN	34	45	79
5895025	HBC SOISY ANDILLY MARGENCY	13	58	71
5895022	HBC ST-LEU TAVERNY	10	59	69
5895053	AS MARINES	0	55	55
5895035	USEE	2	52	54
5895003	EAUBONNE HB	0	53	53
5895020	AS ROISSY	12	38	50
5895060	MAGNY HB	16	28	44
5895055	ACSC CORMEILLES	0	44	44
5895040	MONTMAGNY HB	0	44	44
5895023	ASSOA	1	45	46
5895002	HB ST-BRICE 95	8	33	41
5895065	AAS SARCELLES	0	38	38
5895013	HB GOUSSAINVILLE	4	25	29
5895005	HBC ARNOUVILLE	0	26	26
5895059	CM GARGES	0	9	9
5895000	COMITE 95	0	0	0
5895024	HBC SANNOIS	0	0	0
5895030	HBC BEAUCHAMP	0	0	0
5895051	HBC VILLIERS LE BEL	0	0	0
5895063	PONTOISE HBC	0	0	0
5895064	HBC LOUPS WEZIENS	0	0	0
	TOTAUX	256	1328	1584

2.1. RÉPARTITION DE LA PRATIQUE ENFANT

ÂGES -12 ANS

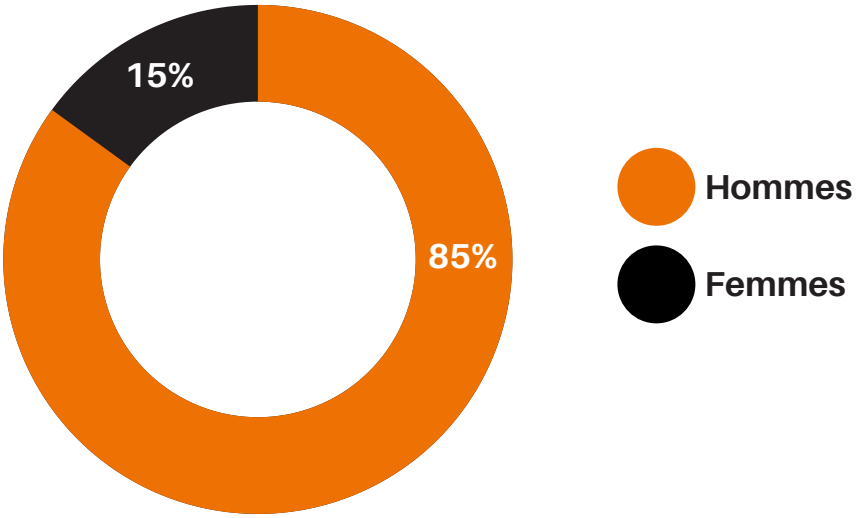

ÂGES BABY HAND

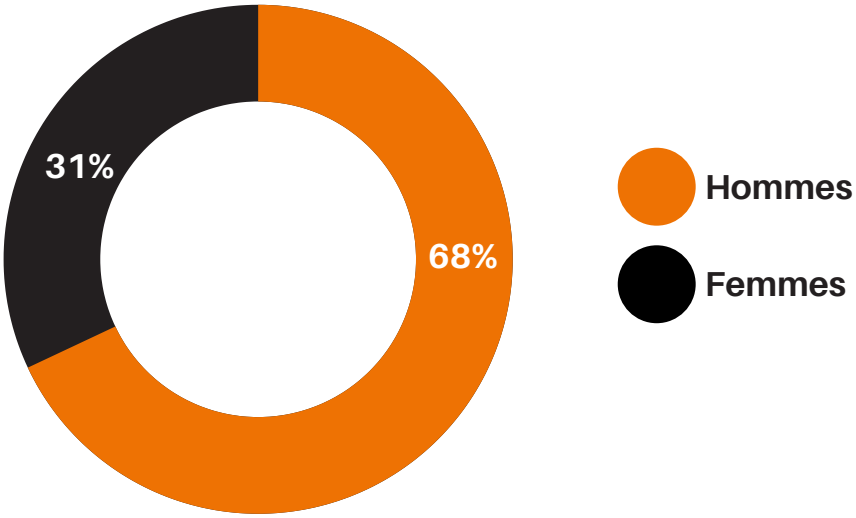

3. CLASSEMENT DES CLUBS : PRATIQUE ADOLESCENT

N° AFFILIATION	CLUBS	12/16 ANS (ADOS)
5895062	CERGY HB	110
5895065	AAS SARCELLES	105
5895052	HBC PARISIS	86
5895001	COM ARGENTEUIL HB	83
5895023	ASSOA	77
5895021	ST-GRATIEN SANNOIS HBC	75
5895018	SMED	73
5895011	HBC FRANCONVILLE PLESSIS BOUCHARD	65
5895036	FB2M	58
5895049	AVENIR SURVILLIERS FOSSES MARLY	54
5895003	EAUBONNE HB	52
5895022	HBC ST-LEU TAVERNY	51
5895055	ACSC CORMEILLES	50
5895059	CM GARGES	44
5895019	HVO L'ISLE-ADAM PERSAN	41
5895060	MAGNY HB	41
5895025	HBC SOISY ANDILLY MARGENCY	37
5895035	US ÉCOUEN EZANVILLE	35
5895020	AS ROISSY	31
5895013	HB GOUSSAINVILLE	25
5895002	HB ST-BRICE 95	25
5895005	HBC ARNOUVILLE	14
5895053	AS MARINES	13
5895040	MONTMAGNY HB	11
5895024	HBC SANNOIS	4
5895000	COMITE 95	
5895030	HBC BEAUCHAMP	
5895051	HBC VILLIERS LE BEL	
5895063	PONTOISE HBC	
5895064	HBC LOUPS WEZIENS	
	TOTAUX	1260

3.1. RÉPARTITION DE LA PRATIQUE ADOLESCENT (12-16 ans)

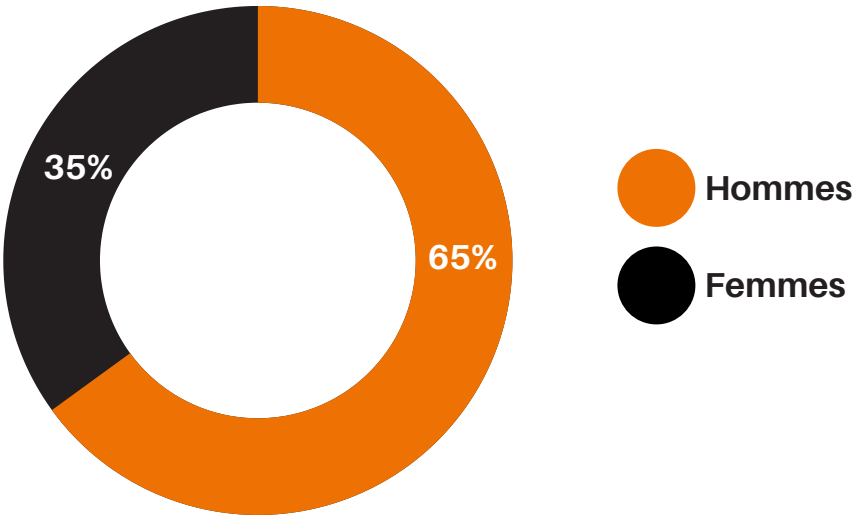

4. CLASSEMENT DES CLUBS : PRATIQUE ADULTE

N° AFFILIATION	CLUBS	+16 ANS (ADULTES)	HANDFIT	LOISIRS	TOTAL
5895036	FB2M	91	3	26	120
5895062	CERGY HB	94	9	2	105
5895020	AS ROISSY	76		14	90
5895021	ST-GRATIEN SANNOIS HBC	66	6	20	92
5895023	ASSOA	69		27	96
5895011	HBC FRANCONVILLE PLESSIS-BOUCHARD	74	2	19	95
5895035	US ÉCOUEN ÉZANVILLE	68		19	87
5895018	SMED	52	17	28	97
5895052	HBC PARISIS	24	26	37	87
5895022	HBC ST LEU TAVERNY	59		30	89
5895049	AVENIR SURVILLIERS FOSSES MARLY	55		19	74
5895003	EAUBONNE HB	62		15	77
5895019	HVO L'ISLE ADAM PERSAN	64	9		73
5895025	HBC SOISY ANDILLY MARGENCY	44	11	19	74
5895001	COM ARGENTEUIL HB	39		21	60
5895055	ACSC CORMEILLES	26		22	48
5895002	HB ST-BRICE 95	38	4	2	44
5895013	HB GOUSSAINVILLE	33		9	42
5895065	AAS SARCELLES	33			33
5895040	MONTMAGNY HB	28			28
5895059	CM GARGES HB	30			30
5895060	MAGNY HBC			23	23
5895024	HBC SANNOIS	19			19
5895053	AS MARINES			15	15
5895005	HBC ARNOUVILLE	11		2	13
5895000	COMITE 95	1			1
5895030	HBC BEAUCHAMP				0
5895051	HBC VILLIERS LE BEL				0
5895063	PONTOISE HBC				0
5895064	HBC LOUPS WEZIENS			11	11
	TOTAUX	**1156**	**87**	**380**	**1623**

4.1. RÉPARTITION DE LA PRATIQUE ADULTE

ÂGES +16 ANS

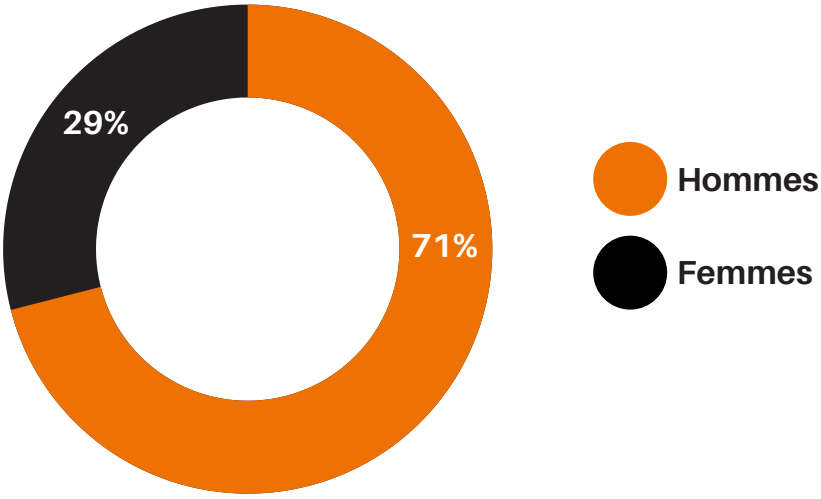

HANDFIT

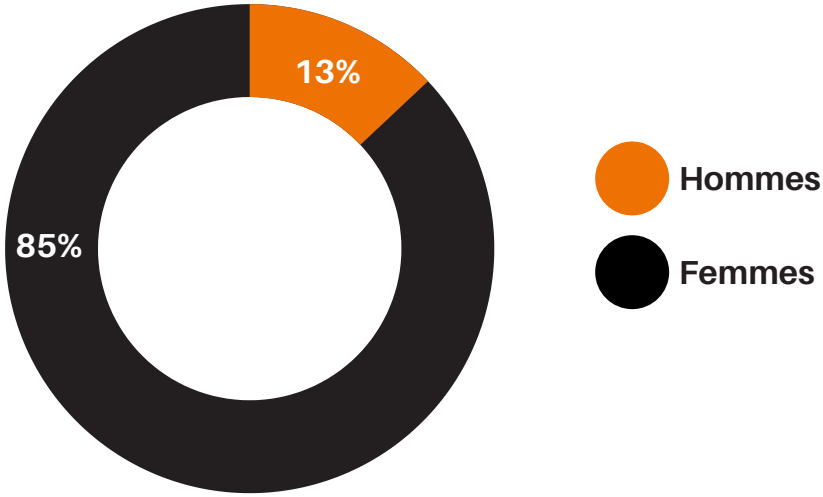

LOISIRS

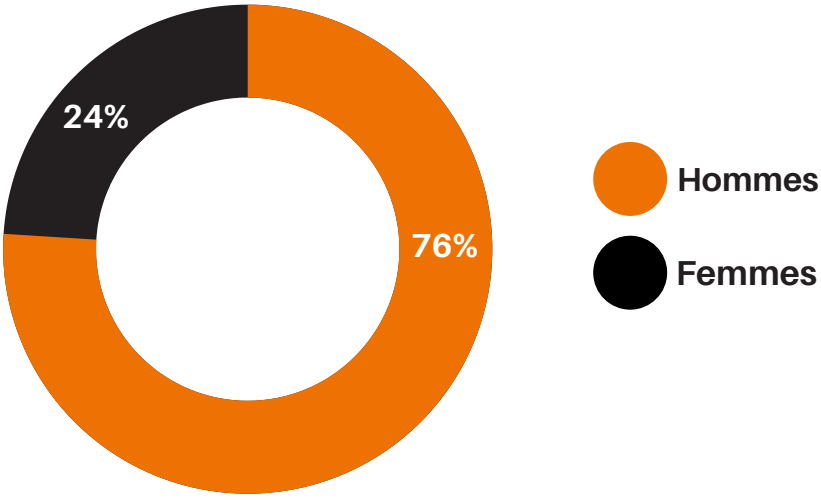

5. NOMBRE DE LICENCES DIRIGEANTES

N° AFFILIATION	CLUBS	DIRIGEANTS
5895000	COMITE 95	9
5895001	COM ARGENTEUIL	16
5895002	HB ST-BRICE 95	17
5895003	EAUBONNE HB	16
5895005	HBC ARNOUVILLE	8
5895011	HBC FRANCONVILLE PLESSIS-BOUCHARD	18
5895013	HB GOUSSAINVILLE	14
5895018	SMED	28
5895019	HVO L'ISLE-ADAM PERSAN	8
5895020	AS ROISSY	14
5895021	ST-GRATIEN SANNOIS HBC	21
5895022	HBC ST-LEU TAVERNY	23
5895023	ASSOA	29
5895024	HBC SANNOIS	5
5895025	HBC SOISY ANDILLY MARGENCUY	12
5895035	US ÉCOUEN EZANVILLE	12
5895036	FB2M	17
5895040	MONTMAGNY HB	7
5895049	AVENIR SURVILLIERS FOSSES MARLY	26
5895052	HBC PARISIS	20
5895053	AS MARINES	5
5895055	ACSC CORMEILLES	5
5895059	CM GARGES	5
5895060	MAGNY HB	4
5895062	CERGY HB	25
5895063	PONTOISE HBC	3
5895064	HBC LOUPS WEZIENS	3
5895065	AAS SARCELLES	4
	TOTAUX	374

5.1. RÉPARTITION DES LICENCES DIRIGEANTES

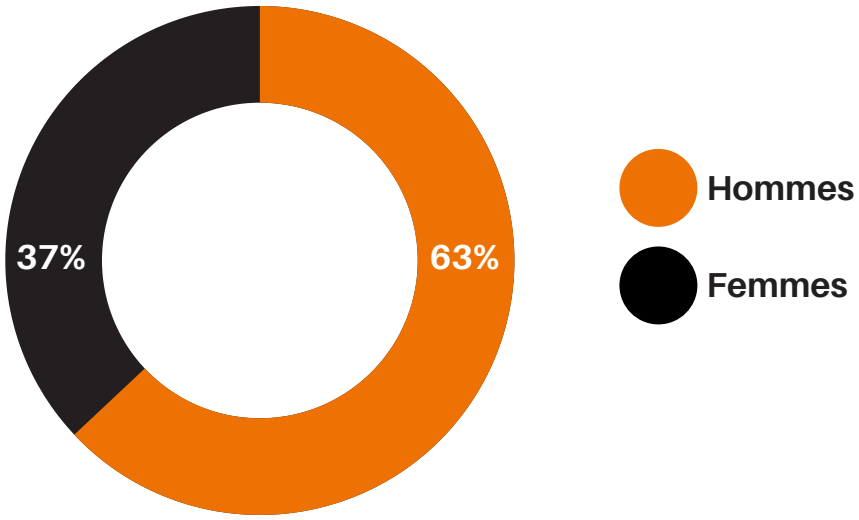

6. RÉPARTITION DES LICENCIÉS PAR PRATIQUE

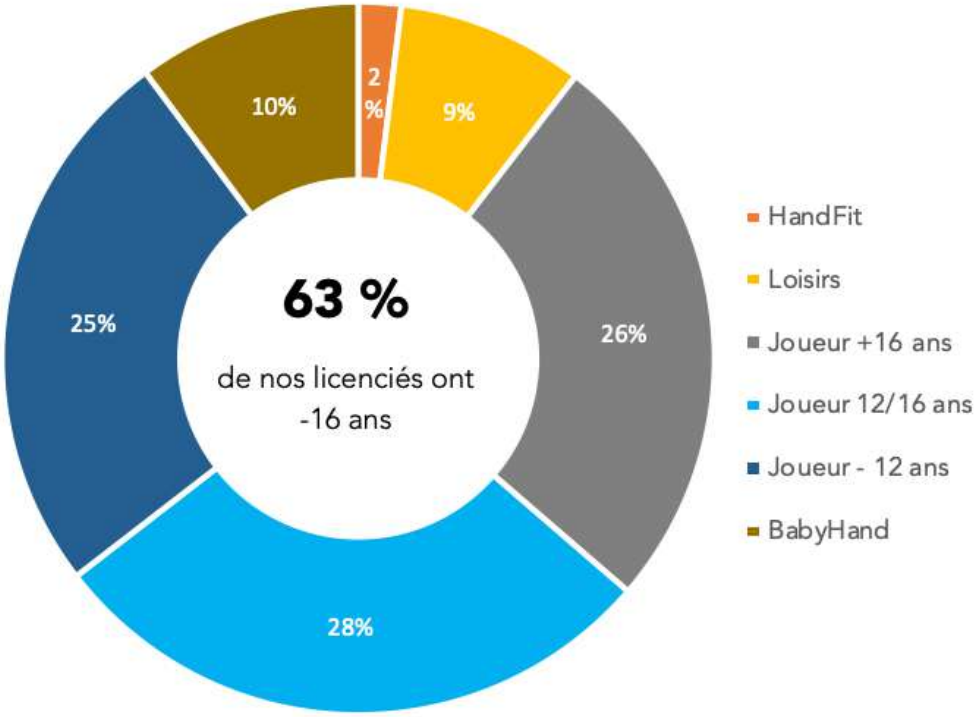

7. RÉPARTITION HOMMES/FEMMES

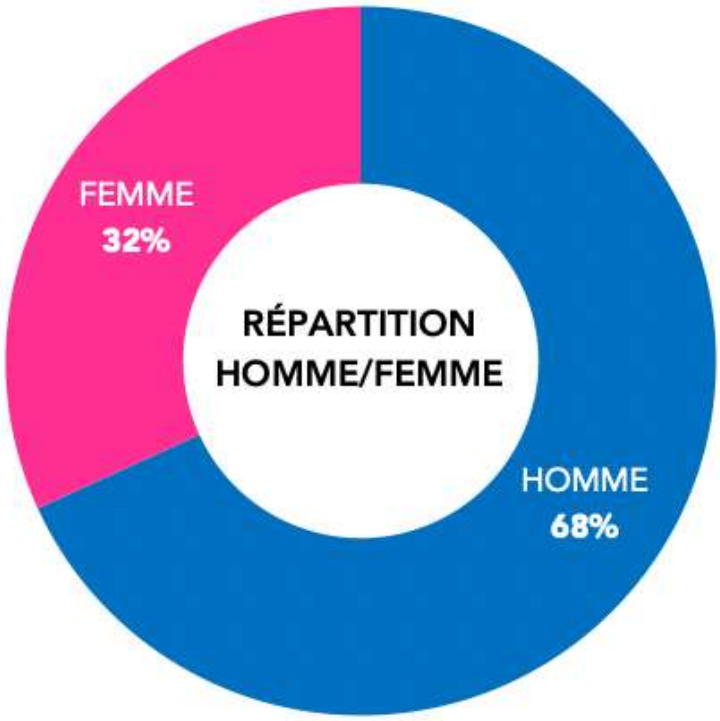

8. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE LICENCIÉS

2016/17	2017/2018	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22
4792	5389	5658	5480	4081	4842

8.1. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE LICENCIÉS PAR GENRES

Saison	Hommes	V% an n-1	Femmes	V% an n-1	Total	V% an n-1
2021 / 2022	3301	+14%	1541	+32%	4842	+19%
2020 / 2021	2912	-25%	1169	-27%	4081	-26%
2019 / 2020	3886	-2%	1594	1%	5480	-1%
2018 / 2019	3951	-4%	1583	2%	5534	-2%
2017 / 2018	4113	4%	1545	8%	5658	5%
2016 / 2017	3957	10%	1432	19%	5389	12%
2015 / 2016	3593		1199		4792	

8.2. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE LICENCIÉS PAR CATÉGORIES

	AN PRE COVID	AN COVID	AN POST COVID			
Catégories/Dates	19-oct-19	19-oct-20	20-oct-21	Variation 19-20	Variation 20-21	Variation 19-21
Baby Hand	99	85	174	-16%	51%	43%
Joueur -12 ans	1259	947	870	-33%	-9%	-45%
Joueur 12/16 ans	1350	1217	920	-11%	-32%	-47%
Joueur +16 ans	1065	1064	1011	0%	-5%	-5%
HandFit	16	11	41	-45%	73%	61%
Dirigeant	362	342	285	-6%	-20%	-27%
Blanche Dirigeante	38	38	17	0%	-124%	-124%
Blanche Joueur	1	1	1	0%	0%	0%
Loisirs	305	212	268	-44%	21%	-14%
Hand'Ensemble	0	1	1	100%	0%	100%
Indépendant	2	2	1	0%	-100%	-100%
TOTAL	4497	3920	3589	-15%	-9%	-25%

8.3. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE LICENCIÉS PAR CLUBS

N° D'AFFILIATION	CLUBS	au 20 oct.2021	au 19 oct.2020	au 19 oct.2019	Variation 19-20	Variation 20-21	Variation 19-21
5895000	COMITÉ 95	9	8	5	38%	11%	44%
5895001	COMA	219	212	234	-10%	3%	-7%
5895002	ST BRICE	88	112	151	-35%	-27%	-72%
5895003	EAUBONNE	139	185	206	-11%	-33%	-48%
5895005	ARNOUVILLE	36	56	100	-79%	-56%	-178%
5895011	FRANCONVILLE	190	226	287	-27%	-19%	-51%
5895013	GOUSSAINVILLE	81	113	128	-13%	-40%	-58%
5895018	SMED	232	243	255	-5%	-5%	-10%
5895019	HVO	148	124	142	-15%	16%	4%
5895020	ROISSY	125	133	134	-1%	-6%	-7%
5895021	ST GRATIEN SANNOIS	258	242	293	-21%	6%	-14%
5895022	ST LEU TAVERNY	149	165	223	-35%	-11%	-50%
5895023	ASSOA	175	252	313	-24%	-44%	-79%
5895024	SANNOIS	22	20	20	0%	9%	9%
5895025	HBCSAM	115	215	246	-14%	-87%	-114%
5895030	BEAUCHAMP	0	6	31			
5895035	USEE	148	183	212	-16%	-24%	-43%
5895036	FB2M	218	240	246	-3%	-10%	-13%
5895040	MONTMAGNY	49	73	89	-22%	-49%	-82%
5895049	SURVILLIERS	201	205	262	-28%	-2%	-30%
5895051	VILLIERS LE BEL	0	38	48			
5895052	PARISIS	339	279	203	27%	18%	40%
5895053	MARINES	38	24	54	-125%	37%	-42%
5895055	CORMEILLES	115	128	133	-4%	-11%	-16%
5895059	GARGES	34	53	61	-15%	-56%	-79%
5895060	MAGNY	73	30	47	-57%	59%	36%
5895062	CERGY	264	285	306	-7%	-8%	-16%
5895063	PONTOISE	0	0	7			
5895064	LOUPS WÉZIENS	0	0	4			
5895065	SARCELLES	124	70	57	19%	44%	54%
TOTAUX		3589	3920	4497	-15%	-9%	-25%

COMMISSION DISCIPLINE

RAPPORT SAISON 2021-2022

1. FONCTIONNEMENT DE LA CTD

Nous fonctionnons depuis la fusion des ligues d'Ile de France en territorialité.
Pour la discipline, cela implique en début de saison ou de mandat, de voir la liste des membres de toute sous-commission départementale être validée par le Bureau Directeur de la Ligue Île-de-France de handball.
Ainsi les listes des membres fournies par les vice-Présidents en charge de territoire (département) ne font qu'une, et tous les membres peuvent être amenés à siéger en discipline pour des dossiers extérieurs à leur propre territoire.
La Ligue Ile de France à modifié ses statuts concernant la discipline afin que cette commission fonctionne en toute autonomie. Le Président de la CTD ne sera plus membre du Conseil d'Administration de la Ligue. Cette modification prendra effet au début de la saison 2022-2023.

Élu en charge de la CTD IdF : Fabien ROYER (en remplacement de Claude SÉLAQUET)
Démissionnaire de cette fonction il sera remplacé par Maryse PIVONET actuellement vice-présidente en charge des départements 94 et 75.
Salariée : Myriam Bertolotti

2. MEMBRES DE LA CTD 95

Pascal COCLET – Vice-Président CTD en charge du territoire 95
Laëtitia PAPINEAU – Secrétaire CTD 95
Patricia LEROUX
Sylvie DELHOMMÉ
Damien BLANCHET
Jean-Pierre IRIARTE
Christian PADOY
Maurice RUSSEAU
Thomas VONLANTHEN
En dehors de ces membres, il y a 2 personnes qui ouvrent les dossiers disciplinaires
Michel LAURENT – Président du CDHBVO
Jessica THOMAS – (procureur) Mandataire du Président du CDHBVO

3. POINT SUR LA SAISON 2021-22

A ce jour (11 juillet 2022) nous avons eu 31 dossiers dont
- 4 ont été annulés (erreurs administratives ou ne concernant pas la discipline)
- 2 non engagés.
- 2 dossiers ont conduit à la relaxe
- 14 dossiers ont donné lieu à des sanctions, soit individuelles, soit au niveau de la structure (club)
- Il reste 10 dossiers à traiter dont 1 examiné en juillet.

Lors des commissions il nous a parfois été demandé de faire preuve de clémence, d'indulgence, d'empathie, de compréhension face à des licenciés ou des responsables de clubs sans antériorité disciplinaire. Il faut alors faire comprendre que nos décisions sont parfois difficiles à prendre et que notre champ d'action est délimité par le règlement disciplinaire fédéral et aussi par les différents règlements de la FFHB. Notre décision se doit d'être proportionnelle à la gravité des faits.

4. SANCTIONS À DATE

- 11 dossiers avec dates de suspension fermes et 8 avec des dates de suspension avec sursis
- 1 dossier avec avertissement
- 1 dossier a fait l'objet d'une demande de radiation toutes Fédération auprès de la FFHB seule habilité à prononcer ce type de sanction.
- 2 dates de huis clos pour des clubs.

L'ensemble de ces sanctions a engendré 100 mois de période probatoires et des pénalités financières pour un montant de 1530 €.

5. CONCLUSION

Pour conclure, nous restons au service du handball. Je remercie les différents membres de la commission qui offrent de leur temps et remuent leurs méninges pour l'analyse des dossiers que nous avons à traiter et prendre les bonnes décisions.

Pascal COCLET
Commission Discipline

COMMISSION STATUTS ET RÉGLEMENTS

PRÉSENTATION

La Commission «STATUTS ET RÉGLEMENTS» est compétente dans les domaines suivants :
- Statuts
- Litiges
- Contribution Mutualisée des Clubs au Développement (CMCD)
- Qualifications
- Équipements

Cette commission, contrairement à d'autres telles que la COC ou la CDA, n'a pas une activité permanente et régulière. Elle est sollicitée au coup par coup, en fonction des exigeances, à l'exception de la Division CMCD qui, elle, chaque saison doit vérifier les données CMCD de tous les clubs dont l'équipe première masculine ou féminine, est engagée en championnat départemental.

Ainsi, le rapport d'activité de la Commission «Statuts et Règlements» est essentiellement consacré à la CMCD.

RAPPORT SAISON 2021/2022

Cette année est enfin une année complète sportivement, les championnats ont pu aller à leurs termes, la CMCD peut donc réaliser le pointage des obligations de chaque club.

- 12 équipes évoluent en 1ère division territoriale Masculine
- 11 équipes évoluent en 2ème division territoriale Masculine
- 9 équipes évoluent en 1ère division territoriale Féminine

Le contrôle des socles de base effectué à partir des données fournies par Gest'hand donne les résultats suivants :

Domaine sportif	**2 équipes défaillantes**
Domaine technique	**3 équipes défaillantes**
Domaine arbitrage	**6 équipes défaillantes**
Domaine JA	**7 équipes défaillantes**

Pour rappel, le contrôle des socles de base effectué pour les saisons précédentes, avait donné les résultats suivants :

COMMISSION STATUTS ET RÉGLEMENTS

Domaines / Saisons	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Domaine sportif	**0 équipe défaillante**	**1 équipe défaillante**	**1 équipe défaillante**
Domaine technique	**1 équipe défaillante**	**2 équipes défaillantes**	**2 équipes défaillantes**
Domaine arbitrage	**4 équipes défaillantes**	**3 équipes défaillantes**	**3 équipes défaillantes**
Domaine JA	**1 équipe défaillante**	**3 équipes défaillantes**	**3 équipes défaillantes**

Voici une synthèse des résultats des contrôles effectués sur les 32 équipes :

- **13 remplissent totalement leurs exigences**

7 en 1ère division territoriale Masculine
4 en 2ème division territoriale Masculine
3 en 1ère division territoriale Féminine

- **11 ne possèdent pas un ou plusieurs socles de base.**

5 en 1ère division territoriale Masculine
7 en 2ème division territoriale Masculine
6 en 1ère division territoriale Féminine

Les domaines déficients sont :

Domaine sportif **2 fois**	Domaine technique **3 fois**	Domaine arbitrage **10 fois**	Domaine JA **8 fois**
0 en 1ère division territoriale Masculine	0 en 1ère division territoriale Masculine	3 en 1ère division territoriale Masculine	2 en 1ère division territoriale Masculine
0 en 2ème division territoriale Masculine	2 en 2ème division territoriale Masculine	4 en 2ème division territoriale Masculine	3 en 2ème division territoriale Masculine
2 en 1ère division territoriale Féminine	1 en 1ère division territoriale Féminine	3 en 1ère division territoriale Féminine	3 en 1ère division territoriale Féminine

En conclusion,

- **13 équipes possèdent tous les socles de base**

8 en 1ère division territoriale Masculine
3 en 2ème division territoriale Masculine
3 en 1ère division territoriale Féminine

- **2 équipes sont défaillantes pour 2 socles de base**

0 en 1ère division territoriale Masculine
0 en 2ème division territoriale Masculine
2 en 1ère division territoriale Féminine

- **15 équipes sont défaillantes pour 1 seul socle de base**

5 en 1ère division territoriale Masculine
5 en 2ème division territoriale Masculine
4 en 1ère division territoriale Féminine

- **2 équipes sont défaillantes pour 3 socles de base**

0 en 1ère division territoriale Masculine
1 en 2ème division territoriale Masculine
1 en 1ère division territoriale Féminine

- **0 équipes sont défaillantes pour 4 socles de base**

0 en 1ère division territoriale Masculine
0 en 2ème division territoriale Masculine
0 en 3ème division territoriale Masculine
0 en 1ère division territoriale Féminine

Ces résultats proviennent d'une extraction de GESTHAND au 17 Juin 2022 et ne sont donc pas définitifs car il reste 1 mois de compétition pour que certains arbitres et jeunes arbitres réalisent leur quota.
Il sera réalisé le rapprochement de fin de saison avec les différentes commissions pour la validation des arbitres et techniciens qui ne sont pas intégrés sur GESTHAND.

Les équipes déficientes sont passibles de points de pénalités pour la saison prochaine conformément au règlement de la CMCD en vigueur si les défaillances sont confirmées.

La Commission Statuts et Règlements n'a pas eu de dossier relatif aux Statuts, Qualification, et Litiges à traiter, cette saison.

HOMOLOGATION DES GYMNASES

A la demande de la Fédération Française de Handball, la Ligue nous a demandé de faire un recensement des gymnases classés dans notre département afin d'amorcer une classification des gymnases non classés.

Le recensement des gymnases où des matchs sont joués fait apparaitre que sur 53 gymnases seulement 13 sont classés.

Le classement des gymnases existants n'est pas évident car la Fédération impose la fourniture de beaucoup de document qui devraient être chez le propriétaire de l'équipement (Région OU Mairie) et sans leurs investissements pour nous les fournir le classement est impossible.

La liste des documents à fournir est :

PIÈCES À JOINDRE :	À FOURNIR EN FORMAT TÉLÉCHARGABLE PAR
1. Les plans de l'installation, comprenant : • Un plan d'ensemble (représentant l'aire de jeu avec son tracé, les dégagements, les tribunes et leur accès, et tous les locaux annexes) • Une coupe du bâtiment (suivant les axes longitudinal et transversal du terrain) • Un plan de détail des vestiaires et douches	Club OU Ville
2. Fiche technique du revêtement de sol	Club OU Ville
3. Copie de l'arrêté du Maire autorisant l'ouverture	Club OU Ville
4. Rapport d'essai de la couche support du revêtement de sol selon la norme NF P 90202	Club OU Ville
5. Rapport d'essai en laboratoire selon la norme EN 14904 du revêtement de sol devant être installé	Club OU Ville
6. Rapport d'essai sur site du revêtement de sol par un laboratoire accrédité selon la norme EN14904	Club OU Ville
7. Constat d'éclairement	http://ns368979.ovh.net/salles/releve_eclairement.pdf

En annexes , il vous est fournis les règlements et normes de référence pour l'homologation.

Le processus d'homologation est :

1. Le club recueille tous les documents sauf le point 7 auprès de la ville
2. Le club envoie les documents à la CMCD qui les analyse
3. Une fois le dossier complet la CMCD se déplace au gymnase pour vérifier les différents points nécessaires au classement et réaliser le constat d'éclairement
4. La CMCD envoie le dossier à la Ligue une fois que celui-ci est complet.

CMCD RÉGIONALE

Au mois de Juin, lors de l'AG fédérale, a été votée une nouvelle CMCD pour les clubs évoluant en région applicable dès la saison 2022-2023.

Cette nouvelle CMCD est basée sur un travail de réflexion réalisé auprès de 27 clubs représentatifs de l'ensemble du territoire au cours de la saison 2019-2020, il a été observé que la CMCD était perçue comme "un mal nécessaire", mais "trop orientée sur la pénalisation et pas assez sur la valorisation", et avait une optique beaucoup trop "court terme".
Par ailleurs, la CMCD ne vient pas récompenser l'effort supplémentaire (par exemple avoir plus de JAJ que demandé) mais sanctionner un manquement ponctuel. Elle n'est pas non plus adaptée aux clubs ayant l'ambition de développer une pratique non compétitive (clubs loisir, clubs hand à 4, etc).

En bref, la CMCD ne vient pas soutenir un projet de club, elle vient sanctionner un manquement ponctuel.
Il est donc apparu nécessaire de la réformer afin de tenir mieux compte de ces retours, et du développement du handball actuel plus protéiforme, moins centré sur la compétition uniquement.

Par conséquent, la CSR a proposé une réforme de la CMCD transformant un système de seuils avec possibilité de rattrapage en un système à 3 niveaux :

Le socle incompressible : considéré comme le minimum incompressible pour participer à la vie de la ligue et donc prendre part à ses compétitions, tout manquement à ce seuil quel qu'il soit entraîne une sanction sportive.
Ce socle est moins exigeant que la CMCD actuelle.

Le socle de développement : ce socle est composé de 4 axes (sportif, arbitrage, école d'arbitrage, encadrement) qui comportent chacun un critère principal pour être validé (et obtenir 10 points) et des bonus qui peuvent être obtenus par les clubs qui dépassent le critère principal (ex : un club disposant de plus d'entraîneurs de niveau régional que requis se verra attribuer des points de bonus).
L'ensemble des points obtenus (critères + bonus) sont additionnés dans une moyenne globale.
La note minimale de 35 doit être atteinte afin de valider le socle de développement et donc la CMCD régionale. Si elle ne l'est pas, les sanctions sportives actuellement prévues s'appliquent.
Si la note de 50 est atteinte, le club est valorisé par l'attribution de formations gratuites afin qu'il soit supporté dans la poursuite de son développement. Les critères de ce socle sont plus exigeants que les critères CMCD actuels.

En rattrapage - le socle de spécialisation : pour les clubs n'ayant pas validé le socle de développement, et sous réserve qu'ils aient déposé au plus tard le 31 octobre 2022 un Projet triennal de contribution au développement qui ait été validé par la CSR et le Bureau Directeur de la ligue, la CMCD pourra être validée sous réserve de la validation de ce socle.
Cette disposition vise particulièrement les petits clubs qui ont des difficultés à remplir l'intégralité des critères CMCD demandés ou les clubs visant une pratique non sportive et pour lesquels les critères CMCD des deux premiers socles sont donc peu adaptés.

COMMISSION STATUTS ET RÉGLEMENTS

Afin de préparer les clubs évoluant au niveau départemental à l'accession à la région la CMCD départementale va être modifiée en prenant comme base la nouvelle CMCD régionale. Nous sommes actuellement en réflexion sur l'adaptabilité des bonus pour ne pas pénaliser les clubs ayant peu de licenciés afin de leur permettre de se développer.

Ce projet de nouvelle CMCD vous sera transmis au cours de la saison 2022-2023 pour application si voté lors de la saison 2023-2024.

CONCLUSION

En conclusion pour cette saison post pandémie, je tiens à remercier les clubs pour le travail effectués pour satisfaire à la CMCD car l'analyse globale montre que l'on est resté au niveau d'avant la pandémie.
Cela n'était pas évident en début de saison avec l'incertitude sur le retour des licenciés . Le travail que vous avez réalisé cette saison de reprise a permis ce résultat

Félicitations

Je vous souhaite de bonnes vacances .

Francis RENA
Commission Statuts et Règlements

COMMISSION STATUTS ET RÉGLEMENTS

PROJET SAISON 2022/2023

La Commission «STATUTS ET RÉGLEMENTS» aura en charge les domaines suivants :
- Statuts
- Litiges
- Contribution Mutualisée des Clubs au Développement (CMCD)
- Qualifications
- Équipements

Comme les saisons précédentes, les divisions **Statuts, Litiges, Qualifications et Équipements** traiteront les dossiers, au cas par cas.

L'essentiel des projets de la Commission **Statuts et Règlements** pour la saison **2022/2023** concerne la **Contribution Mutualisée des Clubs au Développement** (CMCD).

Le dispositif détaillé ci-après est semblable à celui des saisons précédentes. Il s'inspire de ceux mis en place par la FFHB et la Ligue IDF. **Comme la saison dernière, les clubs ne recevront plus de tableaux à compléter et à renvoyer au Comité. Les contrôles seront effectués à partir des données émanant de Gest'Hand, à l'aide des documents informatiques édités par la FFHB, à l'attention des Comités.**

1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Il n'y a pas de relation entre la CMCD Départementale et la CMCD Régionale et/ou Nationale. En conséquence, un(e) licencié(e) comptabilisé(e) en CMCD Régionale et/ou Nationale peut être également comptabilisé(e) en CMCD Départementale.

Un(e) Licencié(e) ne peut détenir plus de deux mandats électifs et plus d'une fonction non élective (ou réciproquement plus d'un mandat électif et plus de deux fonctions non électives) dans l'ensemble des diverses instances dirigeantes (Comités, Ligues, Fédération, Instances internationales). Un mandat électif est un mandat donné suite à une élection lors d'une assemblée générale et s'exerçant pour une durée statutaire.
Fonctions non électives : délégué fédéral, conseillers d'arbitres, membre d'une commission départementale/régionale/nationale.
En tout état de cause, une même personne ne peut être comptabilisée plus de trois fois (art 19 du règlement intérieur de la FFHB).
Dans certains cas, les licences blanches peuvent être prises en compte si et seulement si la demande en est faite officiellement à l'aide de l'imprimé spécifique, en ligne sur le site de la ligue Ile-de-France.

Socles de base et seuils de ressources : ne sont pris en considération que les éléments enregistrés dans Gest'Hand.

Cas spéciaux : La commission CMCD Départementale, apprécie d'office ou sur demande du club concerné les possibilités d'étude de certains cas particuliers non prévus au règlement lorsqu'ils sont justifiés **par des circonstances exceptionnelles ou légitimes** (exemple : blessure d'un arbitre).
Dans ce cas précis, aucun club tiers ne pourra contester les décisions prises par la commission.

1.1. SOCLE DE BASE

Toutes les équipes, évoluant dans les championnats du Comité 95 doivent répondre à des exigeances minimales dans les domaines sportifs, arbitrage, jeune arbitre et technique. Ces exigeances minimales sont contenues dans un **"socle de base"**.

Ces exigeances sont fixées, chaque année par l'assemblée générale du Comité en accord avec les principes définis par la FFHB et la Ligue IDF.

Cas des clubs avec des équipes masculines et féminines évoluant toutes les deux au niveau départemental : les arbitres, jeunes arbitres et les techniciens proposés dans le socle de base de l'équipe féminine, **doivent être différents** de ceux proposés dans le socle de base de l'quipe masculine et vice-versa.

1.2. SEUIL DES RESSOURCES

Un seuil de ressource est, ensuite exigé **en fonction du niveau d'évolution de l'équipe de référence.** Pour atteindre ce seuil, les clubs auront à leur disposition un éventail de critères dans les domaines sportif, technique, jeune arbitre et arbitrage.

Ces exigences, sont fixées, chaque année par l'assemblée générale du Comité.

Cas de clubs avec des équipes garçons et filles évoluant toutes les deux au niveau: départemental : les arbitres, jeunes arbitres, techniciens, équipes de jeunes, licenciés, élus et membres de commissions ne pourront pas être comptabilisés **que chez les garçons, ou que chez les filles**. Il en est de même pour les écoles de hand et d'arbitrage.

Un bonus (points supplémentaires) sera attribué pour technicien, arbitre, JA, élu FFHB, Ligue, Comité, membre d'une commission FFHB, Ligue, Comité dès lors qu'il s'agira d'une licenciée.

1.3. ENGAGEMENT ASSOCIATIF

Pour atteindre le seuil global de ressources, les clubs pourront ajouter au décompte du seuil de ressource, de nouveaux points en référence aux points suivants :

- Licences joueurs Masculins ou Féminines
- Licences évènementielles
- Licences avenir
- Licences loisirs
- Licences dirigeants(es)
- Licences jeunes dirigeants(es)

Cas des clubs avec une équipe garçons ou une équipe filles en championnat départemental :
toutes les licences garçons et filles sont comptabilisées pour cette seule équipe.

Cas des clubs avec des équipes garçons et filles :
les licenciés garçons doivent être comptabilisés pour l'équipe garçons, les licenciées filles doivent être comptabilisées pour l'équipe filles.

1.4. CONTRÔLE DU DISPOSITIF

Concernant les clubs disputant les championnats départementaux, la commission CMCD Départementale procède à l'inventaire, l'analyse et à la vérification des renseignements **portés dans GEST'GHAND dans les domaines du socle de base et des ressources.**
Les clubs n'ont plus de tableaux à remplir et à transmettre à la CMCD Départementale.

DÉCEMBRE 2022
1ER CONTRÔLE

des socles de base (sous réserve d'obtention des données par Gest'hand).
Notifications aux clubs ne respectant pas les socles de base.

FÉVRIER 2023
2ÈME CONTRÔLE

des socles de base.
Notifications aux clubs ne respectant pas les socles de base.

MAI 2023
3ÈME CONTRÔLE

et communication des résultats au bureau directeur du Comité.

Un rappel est fait aux clubs concernant la méthode pour aller vérifier sa situation CMCD sur le site de la FFHB, en cours de saison. A savoir :

1) Aller sur le site www.ff-handball.org
2) Sur le bandeau horizontal en haut de la page, cliquer sur la flèche de droite (>) pour faire apparaître « vos outils »
3) Cliquer sur « **vos outils** »
4) Cliquer sur « **espace de partage** »
5) Renseigner l'identifiant : Club58950XX (Club avec un **C** majuscule obligatoirement ; 58950XX = numéro du club dans le Val d'Oise)
6) Renseigner le mot de passe = votre mot de passe habituel pour accéder à Gest'hand
7) Vous obtenez ainsi l'accès à un ou plusieurs **fichiers .pdf** qui détaillent la situation du club vis-à-vis de la CMCD.

1.5. SANCTION EN CAS DE CARENCE

1.5.1. Accession au niveau supérieur départemental

Une équipe départementale terminant la saison à une position qui lui permet d'accéder au niveau supérieur départemental verra cette accession validée, si son club satisfait aux exigences des 4 socles de base de la CMCD.
Si le club ne remplit pas ses obligations, l'accession sera néanmoins confirmée si le club satisfait à au moins 3 socles de base, mais l'équipe commencera la saison suivante avec une pénalité de :

- **6 points,** pour 1 socle de base défaillant, sur la base d'une poule de 12 équipes soit 22 matchs.

Si le nombre d'équipes ou le nombre de match est inférieur, le nombre de points perdus sera calculé au prorata du nombre de matchs, arrondi au nombre entier supérieur.
Exemple : pour **1** poule de **8** équipes (soit **14** matchs) > nombre de points perdus = **6 pts x 14/22 = 3.81 arrondi à 4 pts de pénalité.**
Si le club ne satisfait pas ses obligations de **2** socles de base ou plus son accession sera validée mais l'équipe commencera sa saison suivante avec une pénalité maximum de **12** points pour une poule de **12** équipes.

1.5.2. Maintien

Une équipe départementale terminant la saison à une position qui lui permet de se maintenir à son niveau, son maintien sera confirmé si son club satisfait aux exigences des socles de base de la CMCD.
Si le club ne remplit pas ses obligations, son maintien sera néanmoins confirmé si le club satisfait à au moins 3 socles de base mais l'équipe commencera la saison suivante avec une pénalité de :

- **6 points**, pour manque d'**1** socle de base pour 12 équipes.

Si le nombre d'équipes ou le nombre de match est inférieur, le nombre de points perdu sera calculé au prorata du nombre de matchs, arrondi au nombre entier supérieur.

Exemple : pour **1** poule de **10** équipes (soit **18** matchs) > nombre de points perdus = **6 pts x 18/22 = 4.91 arrondi à 5 pts de pénalité.**
Si le club ne satisfait pas ses obligations de **2** socles de base ou plus son maintien sera confirmé mais l'équipe commencera sa saison suivante avec une pénalité maximum de **12** points pour une poule de **12** équipes.

1.5.3. Même niveau

Un club ayant 2 équipes évoluant au même niveau verra ses deux équipes pénalisées en cas de manquement aux socles de base la saison précédente.

1.5.4. Accession au niveau régional

Une équipe départementale ayant gagnée sportivement le droit d'accéder au niveau régional sera proposé par le Comité à l'accession en Ligue si cette équipe satisfait aux exigences de la CMCD Départementale.

Néanmoins si le club ne remplit pas ses obligations l'accession sera proposé si le club satisfait à au moins **3 obligations** mais avec une pénalité de **6 points**.

Le contrôle de la CMCD Régionale sera effectué par la Ligue au cours de la saison suivante, dans les mêmes conditions que pour les équipes évoluant déjà en Ligue.

2. PRÉSENTATION DU DISPOSITIF : SOCLE DE BASE

2.1. DOMAINE SPORTIF

1ére division territoriale Masculine et 2ème et 3éme division territoriale Masculine =
1 équipe du même sexe que l'équipe de référence* : **-11, -13, -15, -18 ou -20**.

1ére division territoriale Féminine et 2 ème division Féminine =
1 équipe du même sexe que l'équipe de référence* : **-11, -13, -15 ou -18**.

Cette équipe du socle de base est **indispensable et exigible en décembre 2022**. L'équipe devra comporter un minimum de 7 joueurs ou joueuses selon l'équipe de référence. Elle sera comptabilisée dans les ressources du club.

**Equipe de référence = équipe engagée dans le championnat départemental +16 ans masculin ou +16 ans féminin concernée par le dispositif.*

2.2. DOMAINE TECHNIQUE

1ère division territoriale PréRégion Masculine :
1 animateur handball

1ère et 2ème division territoriale Féminine, 2ème et 3ème division territoriale Masculine :
1 animateur handball ou en formation (ex niveau 1).

Dans les deux cas, cet animateur indispensable sera également comptabilisé dans les ressources du club. Une licence blanche peut satisfaire à l'exigence du club (sous réserve que le document « licence blanche* » signé par les deux clubs soient transmis et validé par la ligue)

**Document téléchargeable sur le site de la ligue IDF ou sur GEST'HAND*

Précision : une licence blanche validée par la ligue, ne peut être comptabilisée qu'à condition, que l'entraîneur concerné ne soit pas déjà comptabilisé par son club d'origine.

Rappel sur la validité des cartes :
- niveaux 2 et 3 : **3 ans**
- niveaux 4 et 6 : **5 ans**

2.3. DOMAINE ARBITRAGE

1ére division territoriale Masculine et 1ére division territoriale Féminine :
1 arbitre départemental

2ème et 3ème division territoriale Masculine et 2ème division territorial féminine :
1 arbitre départemental ou en formation

Chaque arbitre devra avoir réalisé 3 arbitrages par trimestre dont un le samedi soir soit 9 arbitrages au total au 31 mai 2023.

Une licence blanche ne peut pas être comptabilisée en socle de base.
L'arbitre du socle de base peut être comptabilisé dans les ressources du club.

Précision importante :
Si un arbitre change de club pendant la période officielle des mutations, sans l'accord écrit spécifique du club quitté, sa fonction d'arbitre et ses arbitrages sont comptabilisés, pour la nouvelle saison, au bénéfice du club quitté. Si la mutation est accompagnée de l'accord écrit spécifique du club quitté, sa fonction d'arbitre et ses arbitrages sont comptabilisés, pour la nouvelle saison, au bénéfice du nouveau club (article 57.3 des RG FFHB).

Si la mutation est réalisée hors période officielle des mutations, sans l'accord écrit spécifique du club quitté, sa fonction d'arbitre et ses arbitrages sont comptabilisés au bénéfice du club quitté pour la saison nouvelle et la suivante. Si la mutation est accompagnée de l'accord écrit spécifique du club quitté, sa fonction d'arbitre et ses arbitrages sont comptabilisés, pour la nouvelle saison, au bénéfice du club quitté, pour la saison suivante au bénéfice du nouveau club (article 57.3 des RG FFHB).

2.4. DOMAINE JEUNE ARBITRE

1ère division territoriale Masculine POUR LES CLUBS DE PLUS DE 100 LICENCIES =
2 jeunes arbitres ayant effectués au **31 mai 2023** un minimum de **5 arbitrages officiels** chacun (désignation CDA ou désignation Club).

1ére division territoriale Masculine POUR LES CLUBS DE MOINS DE 100 LICENCIES =
1 jeune arbitre ayant effectués au **31 mai 2023** un minimum de **5 arbitrages officiels** chacun (désignation CDA ou désignation Club).

1ére et 2 ème division territoriale Féminine et 2ème et 3 ème division territoriale Masculine =
1 jeune arbitre ayant effectués au **31 mai 2023** un minimum de **5 arbitrages officiels** chacun (désignation CDA ou désignation Club).

Catégorie d'âge prise en compte : JAJ nés de 2005 à 2010 soit âge 13 /18 ans (particularité CMCD 95, car catégorie d'âge JAJ selon texte réglementaire FFHB = JAJ nés de 2002 à 2005soit âge 15/18 ans).

Une licence blanche ne peut pas être comptabilisée en socle de base.
Les jeunes arbitres du socle de base peuvent être comptabilisés dans les ressources du club.

2.5. RÉCAPITULATIF DES EXIGEANCES DU SOCLE DE BASE

SPORTIF	1ère division territoriale	Masculin	1 équipe du même sexe que l'équipe de référence : -11,-13, -15,-18 ou -20
	2ème et 3ème division territoriale	Masculin	1 équipe du même sexe que l'équipe de référence : -11,-13, -15,-18 ou -20
	1ère et 2ème division territoriale	Féminine	1 équipe du même sexe que l'équipe de référence : -11,-13, -15 ou -18
TECHNIQUE	1ère division territoriale	Masculin	1 animateur handball
	2ème et 3ème division territoriale	Masculin	1 animateur handball ou en formation
	1ère et 2ème division territoriale	Féminine	1 animateur handball ou en formation
ARBITRAGE	1ère division territoriale	Masculin	1 arbitre départemental
	2ème et 3ème division territoriale	Masculin	1 arbitre départemental ou en formation
	1ère division territoriale	Féminine	1 arbitre départemental
	2ème division territoriale	Féminine	1 arbitre départemental ou en formation
JA	1ère division territoriale	Masculin	1 JAJ pour moins de 100 licenciés / 2 JAJ pour plus de 100 licenciés
	2ème et 3ème division territoriale	Masculin	1 JAJ T1 ou T2 ou T3
	1ère et 2ème division territoriale	Féminine	1 JAJ T1 ouT2 ou T3

3. PRÉSENTATION DU DISPOSITIF : SEUIL DE RESSOURCES

3.1. DOMAINE SPORTIF

3.1.1. Valeur des ressources

Équipe de jeune du même sexe que l'équipe de référence* : -11 / -13 / -15 / -18 / (-20 pour les garçons) :
40 points par équipe.

Équipe de jeune de l'autre sexe que l'équipe de référence* : -11 / -13 / -15 / -18 / - 20 :
20 points par équipe.

**équipe de référence = équipe engagée dans le championnat départemental +16 ans masculin ou +15 ans féminin concernée par le dispositif.*

Les équipes devront comporter un minimum de 7 joueurs ou joueuses selon l'équipe de référence.

École de handball labellisée : **30 points**.

3.1.2. Bonus

Un bonus sera appliqué en fonction du niveau des équipes de jeunes évoluant en régional : **30 points** ou national : **70 points**.

Label de l'école de handball labellisée : bronze : **20 points** – argent : **40 points** – or : **80 points**.

L'ensemble des bonus viendra s'ajouter au total des ressources identifiées.

Valeur minimale du seuil de ressources exigible en décembre 2022 :
- 1ère division territoriale Masculine : **100 POINTS**.
- 1ère et 2ème division territoriale Féminine et 2ème et 3ème division territoriale Masculine : **60 POINTS**.

3.2. DOMAINE TECHNIQUE

3.1.1. Valeur des ressources

- Animateur Handball : certifié = **30 points** – en formation = **30 points**
- Entraîneur Régional : certifié = **50 points** – en formation = **30 points**
- Entraîneur Inter-régional : certifié = **70 points** – en formation = **30 points**
- Entraîneur Fédéral : certifié = **100 points** – en formation = **40 points**
- Cadre titulaire d'un BEES handball ou d'un brevet professionnel (BP) sport collectif mention handball : certifié = **50 points** – en formation = **rien**
- Cadre formateur au sein de l'ETR (hors cadres d'état) : certifié = **50 points** – en formation = **rien**

3.2.2. Bonus cadre féminin

- Animateur Handball : + **5 points**
- Entraîneur Régional : + **5 points**
- Entraîneur Inter-régional : + **5 points**
- Entraîneur Fédéral : + **5 points**
- Cadre titulaire d'un BEES handball ou d'un brevet professionnel (BP) sport collectif mention handball : + **5 points**
- Cadre formatrice au sein de l'ETR (hors cadres d'état) : + **5 points**

L'ensemble des bonus viendra s'ajouter au total des ressources identifiées.

Valeur minimale du seuil de ressources exigible en décembre 2022 :

- 1ère Division Territoriale Masculine : **60 points**
- 1ère et 2ème Division Territoriale Féminine et 2ème et 3ème Division Territoriale Excellence Masculine : **30 points**

3.3. DOMAINE ARBITRAGE

3.3.1. Valeur des ressources

- Arbitres stagiaires : **30 points**
- Arbitres et arbitres espoirs départementaux* : **50 points**
- Arbitres et arbitres espoirs régionaux* : **70 points**
- Arbitres et arbitres espoirs nationaux* : **100 points**
- Fonctionnement reconnue d'une école d'arbitrage labellisée : **50 points**

**Arbitre espoir départemental, régional ou national : 19 à 23 ans.*

Précisions :
Les arbitres féminins doivent apparaître sous leur nom de jeune fille (comme dans Gest'hand).
Un arbitre départemental **validé par la CRA** arbitrant en ligue, sera comptabilisé comme régional.

AVERTISSEMENT : dans tous les cas (socle de base et seuil de ressources) ne sont pris en considération que les personnes ayant au minimum **7 prestations officielles au 31 mai 2023**. Une licence blanche ne peut pas être comptabilisée en socle de base. L'arbitre du socle de base peut être comptabilisé dans les ressources du club.

3.3.2. Bonus

- Arbitres en formation : départemental **10 points** - régional **20 points** - national **30 points**
- École d'arbitrage : label bronze **15 points** - label argent **30 points** - label or **60 points**
- Arbitre féminin, arbitres stagiaires, arbitres et arbitres espoirs départementaux, arbitres et espoirts régionaux, arbitres et espoirs nationaux : **5 points**

L'ensemble des bonus viendra s'ajouter au total des ressources identifiées.

Valeur minimale du seuil de ressources exigible au 31 mai 2023 :

- 1ère Division Territoriale Masculine : **50 points**
- 1ère et 2ème Division Territoriale Féminine et 2ème et 3ème Division Territoriale Masculine : **30 points**

3.4. DOMAINE JEUNES ARBITRES

3.4.1. Valeur des ressources

- JAJ T3 (découverte dûment référencé) : **20 points**
- JAJ T2 (sensibilisation) : **40 points**
- JAJ T1 (apprentissage 15 à 18 ans) : **60 points**
- Jeunes arbitre national (perfectionnement 15 à 18 ans) : **100 points**

3.4.2 Bonus

Jeune Arbitre féminin : **5 points**

L'ensemble des bonus viendra s'ajouter au total des ressources identifiées.

AVERTISSEMENTS : ne sont pris en considération que les jeunes arbitres ayant au minimum **cinq prestations officielles CDJA ou cinq désignations club au 31 mai 2023.** Une licence blanche ne peut être comptabilisée en socle de base (ni en ressources du club, sauf pour les JAJ de 17 ou 18 ans). Les jeunes arbitres du socle de base peuvent être comptabilisés dans les ressources du club.

Valeur minimale du seuil de ressources exigible au 31 mai 2023 :

- 1ère division territoriale Masculine : **40 POINTS**
- 1ère et 2ème division territoriale Féminine et 2ème et 3ème division territoriale Masculine : **20 POINTS**

3.5. ENGAGEMENT ASSOCIATIF

Pour atteindre le seuil global de ressources, les clubs pourront ajouter au décompte précédent de nouveaux points.

3.5.1. En référence aux licences qui leur ont été délivrées

Licences joueurs(es) : .....1 point par tranche de 20 entamée.
Evénementielles : .....1 point par tranche de 100 entamée.
Avenir : .....1 point par tranche de 50 entamée.
Loisirs : .....1 point par tranche de 20 entamée.
Dirigeants(es) : .....1 point par tranche de 5 entamée.
Jeunes dirigeants(es) : .....1 point par licence.

Cas des clubs qui ne possèdent qu'une équipe masculine ou qu'une équipe féminine : **toutes les licences du club confondues (masculin et féminin) sont comptabilisées.**

Cas des clubs qui possèdent une équipe masculine et une équipe féminine : **les licences masculines sont comptabilisées pour l'équipe masculine, les licences féminines pour l'équipe féminine.**

3.5.2. En référence aux aux dirigeant(e)s participant à la gestion d'une structure ou d'une commission

Membres élus dans une structure FFHB, ligue ou comité : ..... **30 points.**
Membres dans une commission FFHB, ligue ou comité : ..... **30 points.**

3.5.3. Bonus

10 points pour dirigeant, jeune dirigeant, membre élu dans une structure FFHB, ligue ou comité, membre dans une commission FFHB, ligue ou comité dès lors qu'il s'agira d'une licenciée féminine.

L'ensemble des bonus viendra s'ajouter au total des ressources identifiées.

3.5.4. Précision

Les ressources apportées par une même personne, dans le cadre de l'application du présent dispositif, seront prises en compte dans le respect des règles relatives au cumul de mandat en référence à l'article 19.1 du règlement intérieur de la FFHB et de l'article 1 « PRINCIPES GENERAUX du présent règlement.

4. ACCESSION EN CHAMPIONNAT RÉGIONAL

Le club qui aspire à évoluer au Niveau Régional pourra connaître les socles de base et seuil de ressources qui seront exigés en s'informant auprès de Commission CMCD, et ce, afin de se préparer à satisfaire aux exigences de la CMCD régionale la saison suivante et ne pas subir les sanctions applicables, en Ligue, en cas de défaillance.

5. AVENANT POSSIBLE AUX RÈGLES CMCD

Les règles décrites ci-dessus ont été rédigées avant la diffusion des projets de la Fédération et des projets de la Ligue IDF relatifs à la CMCD.
À la lecture de ceux-ci, si certaines règles départementales s'avéraient incompatibles avec des règles fédérales et/ou régionales, un avenant seraient établi et soumis aux clubs à l'occasion d'un colloque des Présidents.

Francis RENA
Commission Statuts et Règlements

Le Conseil départemental
soutient le sport en Val d'Oise

val d'oise
le département

COM ARGENTEUIL
5895001@ffhandball.net

HB ST-BRICE 95
5895002@ffhandball.net

EAUBONNE HB
5895003@ffhandball.net

HBC ARNOUVILLE
5895005@ffhandball.net

HBC FRANCONVILLE
5895011@ffhandball.net

GOUSSAINVILLE HB
5895013@ffhandball.net

SMED
5895018@ffhandball.net

HVO L'ISLE-ADAM/PERSAN
5895019@ffhandball.net

AS ROISSY
5895020@ffhandball.net

ST-GRATIEN/SANNOIS HBC
5895021@ffhandball.net

HBC ST-LEU/TAVERNY
5895022@ffhandball.net

AS ST-OUEN-L'AUMÔNE
5895023@ffhandball.net

HBC SANNOIS
5895024@ffhandball.net

HBC SOISY/ADNILLY/MARGENCY
5895025@ffhandball.net

US ÉCOUEN/ÉZANVILLE
5895035@ffhandball.net

FB2M
5895036@ffhandball.net

MONTMAGNY HB
5895040@ffhandball.net

AVENIR SURVILLIERS/FOSSES/MARLY HB
5895049@ffhandball.net

HBC PARISIS
5895052@ffhandball.net

AS MARINES
5895053@ffhandball.net

ACSC CORMEILLES HB
5895055@ffhandball.net

CM GARGES HB
5895059@ffhandball.net

MAGNY HBC
5895060@ffhandball.net

CERGY HB
5895062@ffhandball.net

PONTOISE HBC
5895063@ffhandball.net

HBC LOISIRS LOUPS WEZIENS
5895064@ffhandball.net

AAS SARCELLES HB
5895065@ffhandball.net

Comité Départemental de Handball du Val d'Oise
106 rue des Bussys 95600 Eaubonne – 01 34 06 00 38 - 5895000@ffhandball.net - www.comite-handball95.fr
Association Loi 1901 déclarée le 10.04.1968 à Montmorency N°320 – SIRET 321 255 218 00034 – APE 9312Z